

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AVIS ET RAPPORTS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

*LE PROCESSUS DE LISBONNE :
COMMUNICATION DU BUREAU À PARTIR
DES AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL EN PRÉPARATION DU SOMMET
DE PRINTEMPS 2005*

2004

MANDATURE 2004-2009

Séance du Bureau du 12 octobre 2004

**LE PROCESSUS DE LISBONNE :
COMMUNICATION DU BUREAU À
PARTIR DES AVIS DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN
PRÉPARATION DU SOMMET DE
PRINTEMPS 2005**

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	3
I - ÉDIFIER LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR ET L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE.....	5
A - CONSTRUIRE UNE ÉCOLE D'AVENIR	5
B - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES SAVOIRS ET DE L'IMMATÉRIEL	6
1. Valoriser la richesse humaine.....	6
2. Mieux prendre en compte l'immatériel dans l'activité productive ...	7
3. Créer des structures d'appui à l'innovation et à l'anticipation	7
C - FAVORISER L'ESSOR DE LA RECHERCHE	8
1. Mieux coordonner et renforcer l'effort de recherche.....	8
2. Favoriser l'innovation	10
D - DEUX DOMAINES À SOUTENIR.....	11
1. La politique spatiale de recherche et développement	11
2. Les débouchés non alimentaires des produits agricoles	12
II - STIMULER LA CROISSANCE PAR UNE MEILLEURE COORDINATION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES.....	12
A - INTENSIFIER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET STABILISER LE SYSTÈME MONDIAL DES CHANGES	12
1. Stabiliser le système mondial des changes et limiter une appréciation excessive de l'euro	12
2. Favoriser la concertation et la coopération internationales.....	13
B - DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'EUROPE.....	14
1. Négocier un nouveau Pacte de croissance et d'emploi dans la stabilité.....	14
2. Prendre acte des exigences financières d'une Europe élargie.....	14
C - DYNAMISER L'ÉCONOMIE FRANÇAISE POUR UNE CROISSANCE CRÉATRICE D'EMPLOIS	15
1. Soutenir l'emploi et le pouvoir d'achat des ménages	15
2. Concilier la recherche de gains de productivité et la lutte pour l'emploi.....	16

III - RÉNOVER LA POLITIQUE DE L'EMPLOI.....	17
A - LE TRAVAIL : UNE VALEUR ESSENTIELLE DANS L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE	17
B - DES MESURES POUR RÉPONDRE À L'OBJECTIF DE PLEIN EMPLOI	17
1. Favoriser l'insertion des jeunes	18
2. Reconsidérer la politique de gestion du travail par les âges	18
3. Optimiser les mesures de retour à l'emploi	18
4. Intégrer les immigrants dans l'emploi	18
5. Sécuriser et dynamiser les parcours professionnels.....	19
C - LES PROPOSITIONS POUR L'EMPLOI FORMULÉES DANS LE CADRE DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE	19
1. La redéfinition du service public de l'emploi	19
2. L'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des jeunes.....	20
3. Les mesures en faveur du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée et des bénéficiaires de minima sociaux	20
D - RENFORCER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE HOMMES ET FEMMES	21
1. Réaliser l'égalité entre hommes et femmes	21
2. Permettre aux parents de concilier accueil d'enfants et vie professionnelle	22
IV - RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE	22
A - LA SANTÉ, ÉLÉMENT DE LA COHÉSION SOCIALE	23
1. Développer la prévention en matière de santé	23
2. Organisations du travail et santé des salariés.....	23
3. Promouvoir la santé au travail	24
4. Protéger la santé mentale au travail.....	24
B - METTRE EN PLACE UNE PRISE EN CHARGE COLLECTIVE, QUEL QUE SOIT LEUR ÂGE, DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	25
1. Changer le regard porté sur les personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge	25
2. Mettre en œuvre un ensemble de mesures permettant à ces personnes d'être des citoyens à part entière.....	25
C - CONTRE L'EXCLUSION : FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS AUX DROITS FONDAMENTAUX PAR DES POLITIQUES DE DROIT COMMUN	26
D - DYNAMISER LA POLITIQUE DU LOGEMENT.	27

1. Apporter des solutions à la crise du logement	27
2. Améliorer le logement dans l’Outre-mer français	28
3. Apporter des réponses adaptées à des populations particulières.....	29
E - PROMOUVOIR L’ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES PERSONNES DE TOUTES ORIGINES	29
F - CONFORTER LE MODÈLE SOCIAL EUROPÉEN ET FAVORISER SON RAYONNEMENT	29
1. Conforter le modèle social européen dans le cadre de l’élargissement	30
2. Consacrer juridiquement l’existence des Services d’intérêt général (SIG).....	30
3. Développer les comités d’entreprises européens	30
4. Renforcer dans le champ social le dialogue avec l’Amérique du Nord et la Fédération de Russie	31
V - UNE STRATÉGIE INTÉGRANT LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	32
A - CONFORTER LE RÔLE DE L’AGRICULTURE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	32
B - CONSTRUIRE UNE MONDIALISATION RESPECTUEUSE DE L’ENVIRONNEMENT	33
CONCLUSION.....	35
ANNEXES.....	37
Annexe 1 : Liste des avis du Conseil économique et social ayant été pris en compte dans cette communication	39
Annexe 2 : Résultats par groupe des scrutins en assemblée plénière des avis pris en compte par cette communication	43
TABLE DES SIGLES	49

Le 10 février 2004, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la délégation pour l'Union européenne l'élaboration d'un projet de communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social, en préparation du Sommet de printemps 2005, comme il l'avait déjà fait pour le Sommet de printemps 2004.

Cette deuxième édition prend un relief nouveau dans la mesure où, en 2005, à la demande du Conseil européen, le Comité économique et social européen (CESE) a été invité à soumettre des propositions pour une mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Les conseils économiques et sociaux nationaux ont aussi un rôle à jouer dans l'évaluation de cette stratégie, en synergie avec le CESE.

Ce document rassemble et présente de manière synthétique les éléments concernant la problématique du Sommet de printemps qui se trouvent dans les avis votés depuis un an par notre assemblée¹.

Il s'appuie en outre brièvement sur quelques avis déjà évoqués dans la communication du 18 novembre 2003 rédigée dans la perspective du Sommet 2004, dans la mesure où ces avis gardent leur actualité et éclairent les nouveaux travaux conduits par le Conseil depuis cette communication. Pour avoir une vue d'ensemble des positions du Conseil économique et social sur la stratégie, il faut donc se référer à ces deux communications, qui sont complémentaires.

Cette présentation simplifiée facilite l'accès aux textes intégraux des délibérations de notre assemblée, y compris pour connaître les déclarations et explications de vote des différents groupes, lesquels expriment la diversité des positions de ces derniers².

La Délégation a chargé M. Alain Deleu de la préparation de cette communication.

¹ La liste et les références complètes des avis et rapports sur lesquels s'appuie cette communication se trouvent en annexe 1. Ces documents sont disponibles sur le site Internet du Conseil économique et social (www.ces.fr).

² Les résultats des votes des différents groupes sur chacun des avis entrant dans la composition de cette communication se trouvent en annexe 2.

INTRODUCTION

Les difficultés qu'éprouve l'Union européenne à inscrire une croissance durable dans la compétition mondiale, mais aussi l'évènement de l'élargissement de l'Union à 25 états membres rendent particulièrement nécessaire et opportun l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des objectifs fixés à Lisbonne en mars 2000 pour la décennie.

La communication du Bureau du Conseil économique et social du 18 novembre 2003 soulignait l'intérêt d'un plan stratégique à moyen terme qui entend « *faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ».

Elle participait de la volonté de notre assemblée de prendre une part active à la dynamique engagée à Lisbonne. En effet, dans sa conception, le processus consultatif permanent de Lisbonne se fonde sur l'anticipation, la mobilisation des acteurs et la recherche du consensus, principes d'action qui correspondent tout à fait à la vocation du Conseil économique et social.

Cette communication faisait observer que, depuis le lancement du processus, les outils fondamentaux de la méthode ouverte de coordination étaient devenus opérationnels, mais que les résultats attendus n'étaient pas au rendez-vous ; le Bureau appelait à une prise de responsabilité de la société civile dans la réussite du processus.

Il ressortait notamment des avis émis par le Conseil économique dans la période 2002-2003 :

- une très forte insistance pour une nouvelle orientation de la politique économique de l'Union, plus favorable à la croissance ;
- une attention particulière au renforcement de la compétitivité de la France ;
- la nécessité de valoriser le travail comme clé de la politique de l'emploi ;
- la demande de voir conduite une politique générale de cohésion sociale plutôt que de multiplier les politiques catégorielles compensatrices ;
- l'urgence de donner toute sa dimension au modèle social européen ;
- la proposition d'orienter les fonds structurels européens et la politique agricole vers le développement durable ;
- l'attention apportée en matière d'environnement et de prévention des risques technologiques.

Certains aspects de cette communication se retrouvent dans la **contribution de la France au Conseil européen de printemps 2004**. Le Premier ministre y appelle à la réalisation concrète de l'initiative européenne de croissance, dans le cadre d'un nouveau pacte européen pour la croissance et l'emploi. L'innovation, la recherche développement, les écotecnologies ressortent comme des clés de la croissance, ainsi que l'attractivité du territoire national et des régions, dans leur diversité. L'investissement dans le capital humain, la valorisation du travail viennent également faire écho aux travaux du Conseil économique et social. Le document manifeste une détermination forte à propos des grands équilibres écologiques.

Le Sommet européen des 25 et 26 mars 2004 à Bruxelles a dressé un bilan mitigé de l'exercice 2003, le Conseil européen soulignant la nécessité d'accélérer le rythme des réformes dans les États membres.

Les réalités économiques ont amené les autorités nationales à faire des choix budgétaires et le Conseil européen a insisté sur la nécessité de respecter le Pacte de stabilité et de croissance, mais l'idée d'une amélioration de ce Pacte fait progressivement son chemin.

En vue de la révision à mi-parcours de l'agenda de Lisbonne, le Conseil européen a également décidé de la création d'un groupe d'experts à haut niveau, présidé par Wim Kok, chargé de sélectionner les mesures propres à constituer une stratégie cohérente dans le contexte d'une Europe élargie et de présenter le 1^{er} novembre 2004 un rapport sur le respect des engagements des États en matière de réformes économiques.

Le Sommet social tripartite du 24 mars 2004 a permis aux partenaires sociaux européens de présenter deux contributions, l'une sur les initiatives nationales concernant les lignes directrices pour l'emploi et l'autre concernant le développement des compétences et des qualifications.

Les travaux du Conseil économique et social français depuis l'automne 2003, s'ils ne couvrent pas l'ensemble des domaines impliqués dans la stratégie de Lisbonne, apportent nombre d'éclairages nouveaux par rapport à la précédente édition de la communication.

On retiendra notamment des contributions importantes sur l'édification de la société du savoir et l'économie de la connaissance que nous avons voulu faire figurer en tête de cette communication. Non seulement cette dimension constitue l'une des dominantes parmi les travaux récents du Conseil économique et social, mais elle est un gage du développement de l'emploi et d'une croissance durable. Des domaines plus spécifiques à l'innovation sont approfondis, comme la politique spatiale et l'industrie agricole non alimentaire.

Les orientations concernant la politique économique, largement travaillées en 2003, sont confirmées et replacées dans un contexte élargi aux relations avec de grands partenaires de l'économie mondiale.

On notera l'insistance du Conseil sur le renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes. La question de la cohésion sociale a notamment mobilisé le Conseil sur deux fondamentaux du bien-être social : la santé et son lien avec le travail, ainsi que le logement. L'avis rendu sur l'avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale³ lui a également permis de revenir sur certains aspects de cette question.

L'aspect environnemental est examiné sous l'angle de la contribution du monde agricole aux énergies renouvelables et dans nos relations, essentielles, avec l'Amérique du Nord et la Fédération de Russie.

Cette communication exprime la volonté du Bureau du Conseil économique et social d'apporter son concours à la préparation de la contribution de la France à la révision à mi-parcours de l'agenda de Lisbonne, dont chacun mesure les enjeux, avec la volonté de faire valoir la cohérence et la complémentarité des différents objectifs, qui font la force du processus.

Plutôt que de retracer tous les discours sur la stratégie de Lisbonne, cette communication s'attache à en montrer les avancées, les difficultés et les orientations pour une mise en œuvre concrète au niveau national.

I - ÉDIFIER LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR ET L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

A - CONSTRUIRE UNE ÉCOLE D'AVENIR⁴

Les choix opérés à Lisbonne et la construction d'un espace éducatif européen ont des incidences sur la formation initiale et tout au long de la vie.

Le Conseil économique et social ne remet pas en cause les orientations de la loi de 1989. Il estime qu'aucun jeune ne devrait quitter l'école sans la possession d'un diplôme ou d'une qualification opératoires de niveau V (CAP, BEP...). L'objectif de réussite au baccalauréat dans l'ensemble des filières doit être renforcé⁵.

Notre assemblée propose un droit à une formation différée pour tous ceux dont la formation a atteint un niveau insuffisant.

Elle préconise une meilleure organisation dans les établissements de la complémentarité entre voies de formation professionnelle sous statut scolaire, sous statut d'apprentissage ou de formation continue.

Le Conseil souligne la nécessité d'une co-éducation, c'est-à-dire le partage des responsabilités entre les parents et l'équipe éducative.

³ Avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* », présenté par M. Jean Bastide, Mme Danielle Bourdeaux, MM. Hubert Brin et Christian Larose (août 2004).

⁴ Avis « *Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école* », rapporté par Mme Claude Azéma (juin 2004).

⁵ Avis Azéma, p. 29.

Pour promouvoir l'égalité des chances entre les enfants et les adolescents, il est favorable à la création d'équipes de réussite éducative sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'à la mise en place d'internats de réussite éducative⁶.

Le dispositif Zone d'éducation prioritaire (ZEP)-réseau d'éducation prioritaire (REP) doit être réévalué avec création de formations d'excellence⁷.

Les jeunes doivent bénéficier d'une éducation au choix et être davantage initiés à s'investir dans des tâches collectives, des engagements humanitaires, des tâches de médiation ou d'animation et ces engagements doivent être pris en compte dans l'appréciation de la scolarité⁸.

Les formations manuelles, les activités périscolaires et extrascolaires, culturelles et sportives doivent être valorisées⁹.

L'accueil et la formation des enfants en situation de handicap doivent être assurés¹⁰.

La scolarité jusqu'en collège doit être fluidifiée et adaptée aux rythmes d'acquisition correspondant au développement de l'élève. La notion de trajet scolaire doit se substituer à la notion de classe, avec une autre organisation du travail qui ne se restreigne pas à la règle : un professeur, une classe, un cours.

Les contenus du socle commun de formation nécessaire à tous doivent être définis. L'évaluation du niveau des élèves ne doit pas se limiter à la notation, mais prendre en compte l'évolution des acquis, les savoir-faire, les efforts...¹¹

Le métier d'enseignant doit être redéfini pour inclure l'accompagnement des élèves, la concertation, les relations avec l'extérieur. La formation continue devrait être obligatoire¹². La construction d'un bassin éducatif local, mutualisant en réseau les établissements, devrait permettre une offre de formation plus riche et diversifiée. Les établissements doivent avoir plus d'initiative à travers des projets d'établissement.

B - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES SAVOIRS ET DE L'IMMATÉRIEL¹³

1. Valoriser la richesse humaine

Pour placer la richesse humaine au cœur de l'acte productif, notre assemblée souligne la nécessité de :

- renforcer les moyens plaçant chaque enfant dans une posture de curiosité et « d'apprenance », en généralisant la pratique des moyens modernes d'accès aux savoirs¹⁴ ;

⁶ Avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* », rapporteur général M. Jean Bastide, M. Hubert Brin étant rapporteur de la partie relative à la promotion de l'égalité des chances, p. 96 (août 2004).

⁷ Avis Azéma, pp. 33-37.

⁸ Avis Azéma, p. 48.

⁹ Avis Azéma, p. 43.

¹⁰ Avis Azéma, p. 39.

¹¹ Avis Azéma, pp. 40-42.

¹² Avis Azéma, pp. 54-55.

¹³ Avis : « *L'acte productif dans la société des savoirs et de l'immatériel* », rapporté par M. Hubert Bouchet (janvier 2004).

- renforcer les structures d'orientation et mettre l'accent sur la nécessaire formation à tous âges¹⁵ ;
- mettre l'étude de la culture de projet et d'anticipation en bon rang dans les établissements de formation¹⁶ ;
- donner une meilleure place à la culture scientifique et technique et à sa diffusion¹⁷ ;
- généraliser l'accès au haut débit pour toutes les entreprises, administrations et foyers.

2. Mieux prendre en compte l'immatériel dans l'activité productive¹⁸

L'immatériel pose des questions nouvelles à la statistique et à la comptabilité parce qu'il s'agit d'invisible, d'éphémère. Une réflexion doit être engagée afin d'élaborer les concepts et les outils permettant de mieux prendre en considération l'immatériel dans l'activité productive. Ce travail doit s'intégrer dans la démarche européenne ainsi que dans les processus de normalisation internationale.

Doivent notamment être mieux pris en compte dans les bilans les investissements immatériels réalisés par les entreprises ; ceux-ci pourront ainsi être facilités et encouragés par des mesures fiscales permettant leur amortissement, et par des organismes de financement appropriés¹⁹.

De même, notre assemblée recommande le perfectionnement des outils d'appréciation du travail dont les résultats n'ont pas de visibilité directe, pour en assurer la plus juste rémunération²⁰.

3. Créer des structures d'appui à l'innovation et à l'anticipation

Le Conseil économique et social recommande de renforcer ou de créer des structures d'appui et de conseil pour des actions innovantes non susceptibles de rentabilité directe immédiate, notamment par le développement des aides de l'Agence nationale de la valorisation de la recherche (ANVAR) et des Fonds régionaux et aide au conseil (FRAC) en ce domaine²¹.

Il préconise par ailleurs de favoriser les structures de prospective et de développer l'intelligence économique, qui comprend la veille stratégique, l'identification des savoirs, la sécurité dans la circulation des informations tant scientifiques qu'économiques et la lutte contre la contrefaçon²².

¹⁴ Avis Bouchet, p. 24.

¹⁵ Avis Bouchet, p. 24.

¹⁶ Avis Bouchet, p. 22.

¹⁷ Avis Bouchet, p. 25.

¹⁸ Avis Bouchet, p. 20 et avis « *La conjoncture au premier semestre 2004* », rapporté par M. Pierre Duharcourt (mai 2004), p. 6.

¹⁹ Avis Bouchet, p. 20.

²⁰ Avis Bouchet, p. 26.

²¹ Avis Bouchet, p. 21.

²² Avis Bouchet, pp. 21, 22 et 23.

Notre assemblée encourage par ailleurs tous les acteurs, de l'Etat aux établissements publics de coopération intercommunale, à intégrer la dimension européenne dans les documents de prospective²³.

C - FAVORISER L'ESSOR DE LA RECHERCHE

On considère couramment que la moitié de la croissance du Produit intérieur brut d'un pays développé résulte directement de l'effort de recherche accompli durant les quinze années précédentes et cette corrélation entre effort de recherche et capacité à produire des richesses s'intensifie²⁴.

L'élévation du potentiel de croissance et d'emploi passe en effet notamment par le soutien au secteur des nouvelles technologies et par l'accroissement des dépenses d'enseignement supérieur²⁵.

La situation actuelle rend indispensables des évolutions lourdes qui s'inscriront naturellement dans l'objectif de Lisbonne.

1. Mieux coordonner et renforcer l'effort de recherche

1.1. Définir une véritable stratégie de la recherche et améliorer la conduite de l'effort de recherche par l'État

Un renforcement du soutien à la recherche fondamentale est indispensable avec la définition de priorités claires. Le Conseil économique et social recommande, en ce qui concerne la recherche technologique, de conduire, dans le cadre du Commissariat général du Plan, une réflexion prospective permettant de définir les axes mobilisateurs de la recherche technologique²⁶.

Pour mieux conduire son action, l'État doit concentrer ses moyens, renforcer les coordinations, limiter la prolifération des programmes et des fonds et accroître les moyens qui lui sont alloués dans la durée. L'objectif de 3 % du Produit intérieur brut (PIB) fixé à Barcelone est ambitieux mais nécessaire. Les entreprises ne pourront faire intégralement cet effort et l'État devra accroître sa contribution. Celle-ci devrait être globalement sanctuarisée et mise à l'abri des fluctuations politiques ou conjoncturelles par une loi-programme pluriannuelle²⁷.

L'État doit accroître son aide à la R&D des entreprises de toute taille. Il doit aussi accroître son effort de recherche en augmentant, par exemple, les dotations du Fonds national de la science (FNS) et du Fonds de la recherche et de la technologie (FRT). De même conviendrait-il de développer le recours aux fondations privées, ce que la loi « Aillagon » permet en créant un contexte fiscal favorable²⁸.

²³ Avis « Décentralisation, nouvelle politique contractuelle et avenir des contrats de Plan État-régions », rapporté par M. Francis Vandeweege (22-23 juin 2004).

²⁴ Avis « Économie de la connaissance : la recherche publique française et les entreprises », rapporté par M. François Ailleret (décembre 2003), p. 7.

²⁵ Avis « La conjoncture au second semestre 2003 », rapporté par M. Jean Billet (décembre 2003), p. 8 et 11.

²⁶ Avis Ailleret, p. 21.

²⁷ Avis Ailleret, p. 23.

²⁸ Avis Ailleret, pp. 24 et 25.

1.2. Renforcer l'efficacité des programmes européens

Le rôle de l'Union européenne doit prioritairement porter sur l'appui aux plates-formes technologiques, sur le financement des grandes infrastructures de recherche, ainsi que sur des interventions conduisant à de meilleures coordinations et coopérations des États membres.

Le sixième Programme communautaire de recherche et de développement (PCRD) reste d'un juridisme trop pointilleux. Il faudrait augmenter la taille unitaire des budgets, et confier la gestion du PCRD à une Agence européenne de la recherche. Le programme « EUREKA » devrait être conforté²⁹.

À l'heure où l'Union européenne entend combler son retard à l'égard de l'Amérique du Nord, l'organisation des échanges universitaires et scientifiques doit être améliorée par une meilleure diffusion de l'information sur les projets, en simplifiant les procédures d'appel d'offre et en facilitant les liens entre chercheurs et entreprises³⁰.

Les échanges culturels et universitaires entre la Russie et l'Union européenne doivent être développés, ainsi que la coopération scientifique et technique, sur la base de l'accord « Tacis II », et dans la perspective d'un troisième accord ciblé par un plan d'actions. L'enseignement supérieur russe devrait être effectivement intégré dans le processus de Bologne³¹.

1.3. Améliorer la réactivité et la performance de la recherche publique³²

Plus d'autonomie doit être accordée aux organismes et laboratoires publics en matière d'investissement, d'embauche, de gestion ; les organismes devraient être dotés d'une comptabilité se rapprochant de celle des Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) ; les dotations budgétaires devraient être modulées en intégrant l'évaluation de leur performance. Notre pays doit renforcer sa culture de l'évaluation.

1.4. Renforcer la recherche universitaire et technologique³³

Il faut augmenter les moyens de recherche des universités, mieux coordonner les programmes de recherche, leur accorder plus d'autonomie dans la conception de leurs programmes d'enseignement, favoriser une certaine spécialisation et la disponibilité des équipes de recherche. Enfin, il faut rapprocher les universités des entreprises.

²⁹ Avis Ailleret, p. 25.

³⁰ Avis « *Les relations entre l'Union européenne et l'Amérique du Nord* », rapporté par M. Michel Franck (mars 2004), pp. 17 et 18.

³¹ Avis « *Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie* », rapporté par M. Lucien Bouis (juillet 2004).

³² Avis Ailleret, pp. 27, 28 et 29.

³³ Avis Ailleret, pp. 31 et 32.

Dans les technologies émergentes, pour lesquelles la France a pris du retard, il conviendrait notamment d'apporter un abondement aux contrats industriels de moyen et long termes et d'appuyer concrètement les projets de laboratoires mixtes, l'accueil d'équipes publiques de recherche (CNRS...) dans les entreprises ou les projets d'implantation de laboratoires industriels près des campus d'établissements d'enseignement supérieur.

2. Favoriser l'innovation

2.1. Favoriser les transferts de technologie et l'innovation³⁴

Le Conseil économique et social recommande de recenser les ressources en recherche technologique disponibles pour les entreprises, en particulier pour les PME/TPE, d'analyser les rapprochements qui permettraient d'évoluer vers des instituts de recherche technologique puissants, à l'image des instituts Fraunhofer et de leur apporter un soutien public significatif et durable.

Il recommande également de restructurer et de simplifier fortement le dispositif d'appui à l'innovation et au transfert de technologie.

Les chercheurs devraient être sensibilisés et formés à la protection et à la gestion de la propriété intellectuelle. Il conviendrait, par ailleurs, de mettre en œuvre puis d'évaluer les possibilités offertes par le dispositif ouvert par la loi de 1990 régissant la relation entre l'inventeur salarié et son employeur.

2.2. Valoriser les richesses humaines

Il convient d'améliorer l'attractivité des carrières scientifiques et techniques de la recherche³⁵, et, en cas d'externalisation, une attention particulière doit être portée au maintien des services de recherche et laboratoires exerçant sur le territoire français³⁶.

Les formations doctorales devraient être infléchies en introduisant une ouverture au monde socio-économique. Une gestion prévisionnelle des ressources humaines devrait être introduite dans la recherche et l'université. Les procédures d'embauche actuelles devraient être mises au diapason européen pour favoriser la circulation des chercheurs. Des négociations devraient s'engager à cet égard. Des mesures devraient être prises en faveur de la mobilité entre la recherche, l'enseignement supérieur et l'entreprise, notamment pour autoriser davantage le conseil en entreprise pour les chercheurs ou enseignants chercheurs. La possibilité de constituer une équipe devrait être davantage ouverte aux jeunes chercheurs³⁷.

³⁴ Avis Ailleret, pp. 33 et 35.

³⁵ Avis Ailleret, pp. 37.

³⁶ Avis Bouchet, p. 22.

³⁷ Avis Ailleret, pp. 38, 39, 40 et 42.

2.3. Communiquer et dialoguer davantage³⁸

Le gouvernement, la recherche publique, l'enseignement supérieur et les entreprises devraient communiquer davantage sur les orientations de la recherche, ses enjeux, les résultats obtenus, afin de renforcer l'adhésion des Français à la science et d'améliorer la compréhension par le public des progrès technologiques.

D - DEUX DOMAINES À SOUTENIR

Notre assemblée a plus particulièrement examiné les perspectives de développement de la recherche dans deux domaines stratégiques de notre économie : la politique spatiale et la valorisation non-alimentaire des produits agricoles.

1. La politique spatiale de recherche et développement³⁹

L'espace est un domaine stratégique pour une Europe qui doit y affirmer son autonomie, et pour la France, qui doit y conforter sa place.

Le Conseil économique et social préconise que les priorités soient identifiées dans quatre domaines : bases scientifiques et technologiques, applications dans le domaine des satellites, autonomie d'accès à l'espace, outils de recherche. Il souligne l'importance des programmes concernant la navigation et la surveillance stratégique et environnementale par satellites, et la nécessité d'explorer des concepts radicalement nouveaux pour les lanceurs.

Un pôle industriel spatial doit être préservé et affermi, en France et dans l'Union européenne. Celle-ci doit s'investir davantage dans la maintenance du centre spatial français en Guyane. De forts investissements publics sont indispensables pour assurer cette autonomie.

L'environnement institutionnel de l'Europe spatiale doit être redéfini : le pilotage par l'Agence spatiale européenne, ses relations avec la Commission européenne et la coordination au sein de cette dernière. Le Conseil approuve l'idée d'une conférence spatiale européenne au plus haut niveau. Il souhaite que soit renforcé l'ancrage européen du Centre national d'études spatiales (CNES) et préconise le rapprochement des grands centres techniques européens. Un dispositif national doit assurer la coordination entre le CNES, la Délégation générale pour l'armement (DGA) et l'industrie spatiale.

La signature, en novembre 2003, de l'accord autorisant l'installation d'un pas de tir pour le lanceur Soyouz, sur la base spatiale de Kourou, en Guyane française, a scellé un engagement de long terme entre l'Union européenne et la Russie. Le Conseil économique et social se félicite de cette coopération qui lui paraît essentielle dans un contexte de concurrence mondiale renforcée, l'Union

³⁸ Avis Ailleret, p. 34.

³⁹ Avis « *La politique spatiale de recherche et de développement industriel* », rapporté par M. Alain Poupidon (juin 2004).

européenne et la Russie se donnant les moyens, avec une nouvelle génération de lanceurs, de garantir leur futur accès à l'espace⁴⁰.

2. Les débouchés non alimentaires des produits agricoles⁴¹

Pour permettre les nouvelles valorisations des agro-ressources, les efforts de recherche-développement et de démonstration industrielle doivent être intensifiés et mieux ciblés sur des priorités parfaitement identifiées par les acteurs des filières ; les travaux de recherche-développement menés au plan national doivent par ailleurs être fédérés pour mieux les intégrer dans les programmes européens.

La puissance publique doit également utiliser le levier fiscal pour aider au démarrage de filières nouvelles (notamment pour les bio-carburants) qui, à l'évidence, ne pourront être économiquement viables que lorsqu'elles auront atteint un développement suffisant, leur permettant d'amortir les investissements réalisés, de faire des économies d'échelle et de s'autofinancer.

II - STIMULER LA CROISSANCE PAR UNE MEILLEURE COORDINATION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

L'environnement extra-européen s'affirme dynamique, tout en faisant apparaître des risques préoccupants.

Par comparaison, l'amélioration de la conjoncture en Europe, et en particulier en France, est encore timide. Or la France a besoin d'une croissance durable et créatrice d'emplois⁴². L'Europe ne parvient pas à prendre le train de la reprise. La croissance effective y reste notablement inférieure à son potentiel, en raison d'une politique macro-économique moins efficace, et notamment d'impulsions budgétaires moins fortes. Cette situation est particulièrement dommageable au moment où l'Union accueille de nouveaux membres.

Le dernier avis de conjoncture adopté fin mai 2004 observait que le différentiel de croissance favorable à notre pays par rapport à ses partenaires, qui était observé depuis 1997, a disparu. Les dernières évaluations sont meilleures.

A - INTENSIFIER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET STABILISER LE SYSTÈME MONDIAL DES CHANGES

1. Stabiliser le système mondial des changes et limiter une appréciation excessive de l'euro

Pour stabiliser le système mondial des changes, les responsables français devraient contribuer à la fois :

- à une meilleure coordination des politiques de change au niveau mondial ;

⁴⁰ Avis Bouis.

⁴¹ Avis « *Les débouchés non alimentaires des produits agricoles : un enjeu pour la France et l'Union européenne* », rapporté par M. Jean-Claude Pasty, mai 2004, pp. 16-18.

⁴² Avis Duharcourt, p. 1, 4 et 5.

- à la définition d'une politique de change de la zone euro visant à éviter les variations brutales et à maintenir le taux de l'euro à un niveau compatible avec la compétitivité des pays européens.

Seules l'existence d'un gouvernement économique européen et une véritable concertation entre institutions européennes, États membres, milieux économiques et partenaires sociaux permettront une coopération monétaire avec les États-Unis⁴³.

L'avis sur la conjoncture au premier semestre 2004 fait observer que les tensions inflationnistes restaient faibles et que le taux d'intérêt directeur de la réserve fédérale américaine restait inférieur actuellement à celui de la Banque centrale européenne (BCE). Il en conclut qu'il apparaîtrait inopportun d'envisager aujourd'hui un relèvement des taux d'intérêt dans les prochains mois⁴⁴.

L'hypothèse d'une intervention de la BCE sur les marchés des changes devrait par ailleurs être explicitement envisagée pour améliorer la gestion du taux de change de l'euro. Cela suppose une meilleure concertation entre la BCE et l'Eurogroupe⁴⁵. Une coordination internationale avec les autres grandes banques centrales est également souhaitable, mais elle ne saurait constituer un préalable à l'action que justifierait une appréciation excessive de l'euro⁴⁶.

2. Favoriser la concertation et la coopération internationales

La concertation internationale ne peut se limiter au cadre du G7 ou du G8, et doit, sous des formes à trouver, associer l'ensemble des pays⁴⁷.

Notre assemblée estime notamment nécessaire d'adapter le fonctionnement de l'Organe de règlement des différends (ORD) en instaurant une procédure de référé pour les actions anti-dumping, et de privilégier le rapprochement des agences réglementaires sur des questions comme les normes comptables internationales ou l'enregistrement des firmes d'audit⁴⁸.

Le Conseil économique et social se prononce en faveur de la création d'un espace économique commun entre l'Union européenne et la Russie, ainsi que de l'intégration de cette dernière dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à la suite du protocole d'accord du 21 mai 2004⁴⁹.

⁴³ Avis Franck, p. 10.

⁴⁴ Rapport Duharcourt, p. 82.

⁴⁵ On notera la nomination, le 11 septembre, d'un « Monsieur Euro ».

⁴⁶ Avis Duharcourt, p. 8.

⁴⁷ Avis Duharcourt, pp. 7 et 8, avis « *Nouvelles politiques conjoncturelles et dialogue macro-économique en France et en Europe* », rapporté par M. Dominique Taddéi (octobre 2003).

⁴⁸ Avis Franck, p. 10.

⁴⁹ Avis Bouis, (juillet 2004).

B - DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'EUROPE

Pour renforcer la gouvernance économique et sociale en Europe, il est indispensable d'avancer simultanément sur l'officialisation d'institutions spécifiques à la zone euro, d'une part, et sur la mise en place, pour l'ensemble de l'Union, d'une véritable coordination entre les divers objectifs (prix, croissance, emploi...), d'autre part.

1. Négocier un nouveau Pacte de croissance et d'emploi dans la stabilité⁵⁰

Le Conseil économique et social réitère son souhait d'une renégociation du « Pacte de stabilité et de croissance » de 1997 et de l'élaboration – associant les parlements et les partenaires sociaux – d'un nouveau « Pacte de croissance et d'emploi dans la stabilité » qui :

- retiendrait une batterie de critères plus large que le seul respect du plafond de déficit public à 3 % du PIB et ferait une plus large place à l'évolution de l'endettement ;
- qui tiendrait compte des fluctuations de la conjoncture et nécessiterait un examen d'ensemble de la situation économique et sociale du pays concerné ;
- qui mettrait sur pied un système de sanction légitime et crédible, reposant en grande partie sur le Parlement européen⁵¹.

À cet égard, les évolutions récentes apportées au Pacte, qui traduisent la volonté d'une meilleure coordination entre les différents objectifs, rejoignent pour partie les souhaits exprimés par notre assemblée.

2. Prendre acte des exigences financières d'une Europe élargie⁵²

Les fonds structurels européens constituent un apport important pour le développement des régions qu'ils concernent. Ainsi, par exemple, les quatre départements d'Outre-mer, qui sont les seules régions françaises encore classées en Objectif 1 pour la période 2000-2006, recevront à ce titre 3,4 milliards d'euros pour cette période, contre 1,5 milliards d'euros pour la période 1994-1999, les autres régions françaises se partageant, pour les mêmes périodes, respectivement, 7 milliards et 6,1 milliards d'euros⁵³. Un lien doit exister avec les contrats de Plan, y compris pour des micro-projets⁵⁴.

⁵⁰ Avis « *La conjoncture au second semestre 2003* », rapporté par M. Jean Billet, p. 18 et avis Duharcourt, p. 9.

⁵¹ Avis Duharcourt, p. 9.

⁵² Avis Duharcourt, p. 10.

⁵³ Avis « *Projet de loi de programme pour l'Outre-mer* », rapporté par Mme Marlène Mélisse (février 2003), p. 19.

⁵⁴ Avis Vandeweegehe.

La récente proposition de la Commission pour la période 2007-2013 d'augmenter le budget de l'Union rejoint les préoccupations de notre assemblée : si l'on veut réussir l'élargissement, il paraît nécessaire d'accepter de s'en donner les moyens.

De même sont souhaitables des actions communautaires plus ambitieuses, notamment pour des efforts communs en matière d'infrastructures. Notre assemblée a dit son intérêt pour « l'initiative en faveur de la croissance » lancée dès juillet 2003 par la Commission⁵⁵. Tout cela suppose une réflexion sur l'harmonisation des fiscalités européennes et le refus du « dumping fiscal » ainsi que sur la possibilité de recourir à un emprunt européen. Il convient en effet de rappeler que, pour notre assemblée, les moyens supplémentaires attribués à l'Union ne devraient pas se traduire par un surcroît de dépenses publiques et qu'un financement stable suppose l'équité entre les contributions des différents pays, ainsi que l'indiquait la communication du Bureau du Conseil économique et social du 18 novembre 2003⁵⁶.

Parallèlement, le souci de garantir la cohésion sociale implique la promotion de services d'intérêt général accessibles à tous⁵⁷.

C - DYNAMISER L'ÉCONOMIE FRANÇAISE POUR UNE CROISSANCE CRÉATRICE D'EMPLOIS⁵⁸

En matière budgétaire, la structure des dépenses et des recettes doit, au-delà du solde, être optimisée pour jouer un rôle efficace de dynamisation de la demande intérieure.

1. Soutenir l'emploi et le pouvoir d'achat des ménages

Notre pays souffre d'un dynamisme insuffisant de sa demande interne. Celui-ci passe principalement par la création d'emploi et la progression des salaires.

Aussi la « loi de cohésion sociale » en préparation doit-elle viser à conjuguer insertion dans un emploi et formation ainsi que mobilité et sécurité professionnelle⁵⁹.

La mise en application progressive de la loi pour l'initiative économique peut contribuer à conforter le tissu des entreprises (en particulier les moyennes et petites) en dynamisant leur développement. Sont concernées aussi bien la simplification de la vie des entrepreneurs que la pérennisation ou la transmission des entreprises. Il conviendra de s'assurer de l'entrée en vigueur effective des dispositions prévues et d'en évaluer l'efficacité au regard des objectifs poursuivis⁶⁰. La réduction de l'insécurité juridique peut également contribuer à la

⁵⁵ Avis Billet, « *La conjoncture au second semestre 2003* », p. 18.

⁵⁶ Avis « *Les nécessaires évolutions du financement de l'Union européenne* », rapporté par M. Georges de La Loyère (septembre 2003), p. 17.

⁵⁷ Avis Duharcourt, p. 10.

⁵⁸ Avis Duharcourt, p. 11.

⁵⁹ Avis Duharcourt, p. 11.

⁶⁰ Avis Billet « *La conjoncture au second semestre 2003* », p. 12.

préservation de l'emploi. Elle nécessite en particulier l'optimisation de la production législative et la recherche d'harmonisation des pratiques au sein de l'Union européenne⁶¹.

Il est indéniable que l'amélioration des relations sociales et celle de la performance économique vont de pair : le dialogue social contribue au dynamisme des entreprises. L'accord sur la formation professionnelle du 23 septembre 2003 va dans ce sens. Il importe désormais de s'assurer que cet accord débouche effectivement sur des qualifications reconnues et des droits transférables⁶².

Dans un contexte de croissance ralentie et de montée corrélative du chômage, la politique de l'emploi doit comprendre un volet macro-économique redonnant de la vigueur à l'activité et un volet centré sur le retour le plus rapide possible des chômeurs à l'emploi⁶³.

La progression du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages devrait rester faible en 2004, et la perception de sa propre situation par chaque ménage est sans doute encore plus dégradée. Ces éléments devraient être pris en compte par les pouvoirs publics, notamment pour leurs décisions en matière de prestations sociales et familiales, de minima sociaux ou des traitements dans la fonction publique.

2. Concilier la recherche de gains de productivité et la lutte pour l'emploi⁶⁴

Améliorer la productivité passe notamment par la mise en œuvre d'innovations technologiques et organisationnelles, s'appuyant sur le développement et la reconnaissance des qualifications individuelles et des compétences collectives, ainsi que sur les résultats de la recherche-développement.

La poursuite des encouragements au recours aux travailleurs moins qualifiés, souhaitable, suppose des dispositifs permettant d'éviter les effets d'aubaine et d'inscrire ces mesures dans des dispositifs de formation de ces travailleurs.

Développer des productions à haute valeur ajoutée, dans l'industrie comme dans les services, nécessite que les pouvoirs publics définissent les grands axes d'une « politique industrielle » qui ne se résume pas à la défense de la « libre concurrence ». Une telle politique devrait notamment :

- associer production, formation et recherche ;
- promouvoir des coopérations entre entreprises de tailles diverses et entre secteur public et secteur privé ;

⁶¹ Avis « La « judiciarisation » de l'économie », rapporté par M. Jean-Paul Noury, pp. 10 et 11.

⁶² Avis Billet « La conjoncture au second semestre 2003 », p. 12.

⁶³ Avis Billet « La conjoncture au second semestre 2003 », p. 13.

⁶⁴ Avis Duharcourt, pp. 12 et 13.

- anticiper et accompagner les restructurations, en discutant du rôle que pourraient jouer à cet égard des fonds mutualisés pour ce qui concerne les licenciements et reclassements.

La concurrence des pays émergents et des économies en transition suscite des inquiétudes quant aux risques de délocalisations d'activités⁶⁵, effets de l'attrance des faibles coûts salariaux de main d'œuvre nouvellement qualifiée et de l'informatique qui abolit les distances. Ayant débuté par l'externalisation des fabrications en série, elle se poursuit par celles de l'ingénierie et celles de la production de services⁶⁶. Les localisations d'activité sont aussi influencées par le différentiel dans la bonne observance des droits sociaux entre le Nord et le Sud, posant la question du contrôle du respect des normes sociales.

III - RÉNOVER LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

À travers de multiples rapports, notre assemblée n'a cessé de garder l'objectif du retour au plein emploi, en précisant qu'il s'agissait pour elle de la recherche d'un plein emploi de qualité, ce qui suppose le recul des diverses formes de précarité contrainte, une durée de travail choisie et des emplois correspondant à la qualification des personnes⁶⁷.

A - LE TRAVAIL : UNE VALEUR ESSENTIELLE DANS L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

Notre assemblée a eu l'occasion, dans le cadre de l'avis sur « *La place du travail* », rapporté par M. Bernard Vivier, de rappeler que le travail occupe toujours une place essentielle dans la vie des hommes et des femmes.

Cela ne rend que plus nécessaire une politique active de création d'emploi, notamment autour de l'emploi des plus fragiles et de la réinsertion des exclus. Dans ce cadre, une réflexion sur la pratique consistant à recruter du personnel surqualifié mériterait d'être engagée, afin d'inciter à une nouvelle approche de la politique de l'emploi, tirant les emplois vers le haut et augmentant leur valeur ajoutée⁶⁸.

B - DES MESURES POUR RÉPONDRE À L'OBJECTIF DE PLEIN EMPLOI

Dans sa communication du 18 novembre 2003, le Bureau du Conseil économique et social mettait en avant quatre mesures essentielles dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

⁶⁵ Avis Duharcourt, p. 4.

⁶⁶ Étude « *Les relations économiques et culturelles entre la France et l'Inde* », rapportée par M. Georges Abadie (avril 2004), pp. 129-131.

⁶⁷ Étude de synthèse « *Scenarii et stratégie pour une France plus active* », rapportée par MM. Dominique Taddéi, Gérard Alezard, Jean Billet, Michel Gevrey et Bernard Quintreau.

⁶⁸ Avis Billet « *La conjoncture au second semestre 2003* », p. 14.

1. Favoriser l'insertion des jeunes

À cette fin, il convient de renforcer les relations entre formation initiale et différentes catégories d'employeurs, et de conduire un travail d'anticipation avec les organismes de formation de branches, les organismes de formation professionnelle et les régions, en partenariat avec les services ministériels concernés⁶⁹.

2. Reconsidérer la politique de gestion du travail par les âges⁷⁰

Notre assemblée considère nécessaire d'aménager les conditions de travail des travailleurs âgés, en particulier au regard de la pénibilité de certains emplois, et de rechercher les voies d'un maintien dans l'emploi de ces travailleurs.

L'aménagement des temps de carrière sera en effet d'autant plus important que cette génération va croître considérablement en France, et que les entreprises devront s'appuyer sur des salariés dont la moyenne d'âge sera de plus en plus élevée.

Tout en insistant sur la nécessité d'anticiper bien en amont les effets du vieillissement au travail, le Conseil économique et social souligne que l'obsolescence, réelle ou supposée, des qualifications des salariés n'est souvent que le résultat d'une absence de formation. Des méthodes adaptées, s'appuyant sur le travail et l'expérience, peuvent réconcilier ceux-ci avec des apprentissages qu'ils ont oubliés depuis longtemps⁷¹.

3. Optimiser les mesures de retour à l'emploi⁷²

Le retour à l'emploi doit se concevoir dans le cadre d'un ensemble de mesures combinant formation, mobilité, protection sociale et programmes actifs du marché du travail. L'approfondissement de l'activation des dépenses sociales constitue l'un des axes majeurs de cette réflexion.

4. Intégrer les immigrants dans l'emploi⁷³

Le Conseil économique et social estime qu'une immigration maîtrisée et organisée peut contribuer à la croissance, au développement de l'emploi, au financement de la protection sociale, en complémentarité des initiatives destinées à relever le taux d'emploi des personnes en âge de travailler ainsi que de la politique familiale et de natalité.

Il insiste tout particulièrement pour l'intégration des immigrants dans l'emploi, notamment par la formation et la qualification, mais aussi dès la scolarité.

Les moyens des interventions publiques, associatives et des entreprises pour la lutte contre les discriminations doivent être significativement accrus.

⁶⁹ Avis « *La place du travail* », rapporté par M. Bernard Vivier (8-9 juillet 2003), p. 20.

⁷⁰ Avis Vivier, p. 22.

⁷¹ Étude de synthèse Taddéi, Alezard, Billet, Gevrey et Quintreau.

⁷² Avis Vivier, p. 22.

⁷³ Étude de synthèse Taddéi, Alezard, Billet, Gevrey et Quintreau.

5. Sécuriser et dynamiser les parcours professionnels⁷⁴

Notre assemblée juge nécessaire d'engager une réflexion collective sur les moyens permettant de concilier l'inévitable mobilité du travail et l'indispensable sécurité des travailleurs, afin de prendre en compte les aléas économiques dans les parcours professionnels. L'effectivité de droits à la formation doit par ailleurs être garantie à tous, et notamment aux moins qualifiés, dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Le Conseil économique et social formule à cet égard des propositions⁷⁵ visant à adapter les dispositifs d'assurance et de protection collective de tous les acteurs impliqués par l'immatériel, et estime que, dans une société où les changements sont de plus en plus rapides, un système d'assurance formation, transformant les périodes d'interruption du travail en périodes d'amélioration de la richesse humaine devrait être mis en place.

C - LES PROPOSITIONS POUR L'EMPLOI FORMULÉES DANS LE CADRE DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE

Saisie par le Gouvernement sur le Plan de cohésion sociale et sur l'avant-projet de loi de programmation qui en découle, notre assemblée a rendu, en août 2004, un avis⁷⁶ dans lequel elle souligne le caractère essentiel de la mobilisation pour l'emploi.

À la notion d'assistance appliquée à l'indemnisation du chômage par le Plan de cohésion sociale, le Conseil préfère celle, plus dynamique, de solidarité. Il regrette que la mobilité, assortie d'aides, n'ait pas été explorée dans le cadre des réflexions menées pour l'avant-projet de loi de programmation, alors qu'elle constitue un facteur facilitant le retour à l'emploi⁷⁷.

Notre assemblée formule des observations et propositions qui visent à renforcer l'efficacité de ce Plan.

1. La redéfinition du service public de l'emploi

La **modernisation du service public de l'emploi** ne doit pas dépendre d'une logique d'appareil mais de la mise en synergie des institutions y concourant. Elles ne doivent en aucun cas conduire à une mise sous tutelle des organisations paritaires.

Le principe de l'obligation de gratuité des services aux demandeurs d'emploi est très important pour éviter de pénaliser les personnes les plus éloignées de l'emploi. Il conviendrait aussi de conserver à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) un « monopole de prescription » dans le recours aux dispositifs d'accompagnement, de formation ou de reclassement des demandeurs d'emploi⁷⁸.

⁷⁴ Avis Vivier, pp. 23 et 24.

⁷⁵ Avis Bouchet, pp. 26 et 28.

⁷⁶ Avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* », rapporteur général M. Jean Bastide, M. Christian Larose étant rapporteur pour le volet concernant l'emploi.

⁷⁷ Avis Bastide, Bourdeaux, Brin, Larose, pp. 20 et 25

⁷⁸ Avis Bastide, Bourdeaux, Brin, Larose, pp. 26 et 27.

Les **Maisons de l'emploi (MDE)** offrent le double intérêt de coordonner au plan local tous les métiers de la construction des parcours d'insertion et du retour à l'emploi, et de s'adresser à tous les publics. Elles doivent se donner les moyens de « sortir de leurs murs » pour « atteindre les personnes les plus éloignées de l'emploi ». Il importe que les moyens qui leur sont octroyés ne le soient pas au détriment de ceux de l'ANPE⁷⁹.

Face au **renforcement de l'obligation de recherche active d'emploi**, le Conseil économique et social, tout en prenant acte des lacunes du système actuel, estime qu'aucune sanction de l'obligation de recherche active d'emploi ne doit pouvoir être prise sans que l'intéressé ait pu faire valoir son point de vue dans le cadre d'une procédure contradictoire en se faisant accompagner par une personne de son choix.

Le Conseil émet enfin des réserves quant à la perspective affichée d'un rapprochement « à marche forcée » de la demande et de l'offre de travail et estime que les mesures visant à favoriser une recherche active d'emploi ne devraient pas aboutir à une déqualification des salariés en recherche d'emploi⁸⁰.

2. L'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des jeunes⁸¹

Tout en se félicitant de la mise en place d'un **accompagnement vers l'emploi des jeunes les plus marginalisés** non limité dans le temps, le Conseil économique et social regrette que la dimension du Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) correspondant à l'engagement des jeunes dans des activités d'utilité sociale n'apparaisse plus, en tant que telle, dans le dispositif prévu par le gouvernement.

Quant à la **réforme en profondeur de l'apprentissage**, le Conseil appelle l'attention sur la nécessaire complémentarité du contrat d'apprentissage (contrat de travail particulier préparant à un diplôme) et du contrat de professionnalisation.

S'il reconnaît la nécessité d'une simplification de la Taxe d'apprentissage, il considère que la répartition de cette collecte doit permettre d'harmoniser les moyens des Centres de formation d'apprentis (CFA).

3. Les mesures en faveur du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée et des bénéficiaires de minima sociaux⁸²

Le remplacement des Contrat emploi solidarité (CES) et Contrat emploi consolidé (CEC) par un Contrat unique d'accompagnement dans l'emploi (CAE) devrait permettre davantage de souplesse. S'agissant du Contrat unique marchand (CUM), les actions d'orientation et de formation devraient être rendues obligatoires.

⁷⁹ Avis Bastide, Bourdeaux, Brin, Larose, pp. 29,30, 31.

⁸⁰ Avis Bastide, Bourdeaux, Brin, Larose, pp. 31 et 32.

⁸¹ Avis Bastide, Bourdeaux, Brin, Larose, pp. 33 et 35.

⁸² Avis Bastide, Bourdeaux, Brin, Larose, pp. 38, 39, 40.

Le Contrat d'avenir ne saurait devenir un passage obligé pour tous les allocataires du Revenu minimum d'insertion (RMI), de l'Allocation spécifique de solidarité (ASS) ou de l'Allocation de parent isolé (API). La formation dont il est assorti devrait être rémunérée, de même que celle du Contrat d'insertion-Revenu minimum d'activité (CI-RMA) pour le secteur non marchand.

Enfin, pour accroître l'attractivité financière de la reprise du travail, une allocation compensatrice de revenu décroissante par rapport au salaire et s'annulant au niveau du SMIC mensuel pourrait être mise en place. Un mécanisme de cumul entre le RMI et le salaire devrait enfin être prévu.

D - RENFORCER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE HOMMES ET FEMMES⁸³

1. Réaliser l'égalité entre hommes et femmes

Bien que le principe d'égalité des chances soit reconnu dans l'Union européenne, il reste encore trop peu appliqué, et des disparités subsistent.

La question de l'égalité homme-femme concerne particulièrement la vie de travail. En effet, la croissance de l'emploi salarié féminin se poursuit depuis une trentaine d'années, sous la forme d'un travail à temps partiel pour nombre de femmes. Cependant, l'égalité est loin d'être acquise, que ce soit du fait de la ségrégation des emplois, des écarts de salaire ou du déroulement des carrières professionnelles. Il convient dès lors d'éradiquer toute forme de discrimination, tant au plan de la valorisation des diplômes que des responsabilités qui y sont attachés ou de l'adéquation des postes.

Les mesures pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes prévues par le Plan de cohésion sociale ne permettent pas à elles seules d'améliorer de manière significative la situation des hommes et des femmes au regard de l'activité professionnelle⁸⁴.

Aussi, le Conseil économique et social demande que les femmes aient effectivement accès aux emplois et aux formations de leur choix dans les mêmes conditions que les hommes.

En matière d'emploi, les temps d'arrêt (en particulier au moment des naissances et de l'accompagnement) ne doivent pas être pénalisants pour la réintégration dans l'entreprise ou la vie professionnelle de la mère ou du père. Des temps de formation doivent être institués à cet effet.

Des négociations collectives doivent également être ouvertes pour permettre le retour à temps complet des femmes travaillant à temps partiel après une maternité, pour leur donner les mêmes chances de promotion professionnelle et les mêmes droits de retraite.

⁸³ Avis « Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ? », rapporté par M. Jean Billet, mars 2004, pp. 13, 14 et 15.

⁸⁴ Avis « Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale », présenté par M. Jean Bastide, Mme Danielle Bourdeaux, MM. Hubert Brin et Christian Larose, 31 août 2004, p. 24.

2. Permettre aux parents de concilier accueil d'enfants et vie professionnelle

Le Conseil économique et social recommande à cette fin :

- de préserver la diversité des modes d'accueil de l'enfant et d'en faciliter l'accès par des efforts financiers équitables ;
- de réduire progressivement les inégalités territoriales à cet égard, les collectivités locales étant incitées à élaborer et à mettre en œuvre des schémas territoriaux d'accueil du jeune enfant ;
- de développer une meilleure complémentarité entre modes d'accueil de la petite enfance et école maternelle ;
- de répondre aux besoins croissants de personnels de la petite enfance, en engageant des efforts de formation pour professionnaliser ces métiers et les rendre plus attractifs ;
- de promouvoir et soutenir les solidarités de proximité entre parents, de favoriser la solidarité entre les générations, une politique de relance de la fécondité devant s'accompagner d'une politique des âges de la vie.

Pour notre assemblée, une politique démographique se justifie. Les analystes ont souligné, en France et en Europe, les liens étroits existants entre fécondité, structure d'âge et développement. L'accroissement naturel est par ailleurs un facteur essentiel de réponse aux défis de l'augmentation de l'âge moyen et de la dynamisation de la population en âge de travailler au delà de 2020. En effet, même si la France a, avec l'Irlande, un taux de natalité plus élevé que celui des autres pays de l'Union, l'arrivée des jeunes générations ne compense pas l'entrée dans les âges élevés des effectifs nombreux du baby boom. Le vieillissement de la population fait peser des risques sur la protection sociale et limite la capacité de notre pays à soutenir une croissance durable et un dynamisme économique, condition du rééquilibrage de la répartition des âges⁸⁵.

IV - RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

Notre assemblée plaide pour la mise en place d'une politique globale de prévention, incluant, outre la santé et l'amélioration des conditions de travail, aussi bien les politiques du logement, de la ville, de l'environnement, des transports ou la lutte contre la précarité et l'exclusion.

Elle a donc accueilli favorablement l'idée d'un Plan de cohésion sociale abordant, dans un même mouvement, les questions intrinsèquement liées de l'emploi, du logement et de l'égalité des chances. Face à la situation des personnes privées des droits fondamentaux, on ne peut en effet s'en remettre au seul retour de la croissance⁸⁶. Elle note toutefois que, dans un souci de cohérence, notamment sur les aspects relatifs à l'égalité des chances, le Plan

⁸⁵ Avis « Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ? », rapporté par M. Jean Billet, pp 1 et 10.

⁸⁶ Avis Bastide, Bourdeaux, Brin et Larose, pp. 7 et 8.

devrait intégrer toutes les décisions du Comité interministériel de lutte contre l'exclusion (CILE) de juillet 2004.

A - LA SANTÉ, ÉLÉMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

1. Développer la prévention en matière de santé⁸⁷

Depuis le développement de la médecine moderne, la prévention, bien qu'elle ait obtenu des résultats sanitaires importants, notamment grâce à l'hygiène et aux vaccinations, occupe une place secondaire dans le système de santé français, qui s'est constitué autour d'une démarche essentiellement curative.

Des éléments d'une politique plus globale de prévention ont néanmoins commencé à se mettre en place. Il convient d'approfondir de façon durable ce mouvement. Visant tous les âges de la vie, cette politique doit assurer la collaboration et la cohérence entre les acteurs du sanitaire et du social, en observant un continuum stratégique entre les différentes politiques, sociale, sanitaire, éducative et environnementale.

La connaissance sur les déterminants sociaux de santé doit être approfondie, les sciences médicales et humaines rapprochées. Il convient par ailleurs de :

- déterminer des objectifs nationaux de santé intégrant soins curatifs et prévention ;
- renforcer l'évaluation dans sa double dimension d'expertise et d'appréciation des actions menées ;
- d'aider chacun à être acteur de sa santé, notamment par une éducation dès le plus jeune âge qui valorise l'apprentissage à la santé et par une information exacte, claire et ciblée, afin d'éviter les conduites addictives et les comportements à risque ;
- de mettre en place de véritables suivis de l'état de santé en renforçant notamment le dépistage précoce, ainsi que des consultations de prévention ;
- de développer les études épidémiologiques, tant au niveau des États que de l'Europe.

2. Organisations du travail et santé des salariés

L'état de santé de la population active d'un pays a indéniablement un impact immédiat et direct sur l'économie⁸⁸.

Le Conseil économique et social considère nécessaire un renouvellement du cadre d'analyse de la santé au travail, dans ses liens avec les évolutions des organisations du travail. Il apparaît indispensable d'examiner les nouveaux risques pour la santé mentale au travail comme un champ d'investigation à part entière.

⁸⁷ Avis « *La prévention en matière de santé* », présenté par M. Guy Robert, novembre 2003.

⁸⁸ Rapport Bressol, p. 108.

Dans le contexte économique contemporain, instituant un rapport plus direct avec le client, on observe une augmentation de l'intensification du travail alimentant des sentiments d'insatisfaction liés à la pénibilité physique et à la charge mentale du travail.

3. Promouvoir la santé au travail

La santé au travail et l'environnement du travail constituent une des préoccupations de l'Union européenne, l'objectif étant de veiller à l'harmonisation des législations nationales sur les conditions de travail et les mesures de sécurité⁸⁹.

La santé au travail est une composante de la santé publique. À ce titre, des passerelles demandent à être créées entre leurs acteurs, en préalable à la mise en synergie de l'ensemble des personnes et organismes impliqués dans la prévention⁹⁰. L'évaluation des risques professionnels doit être approfondie, et une médecine du travail instaurée pour les non salariés⁹¹. Le Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels apparaît comme le partenaire central de la coordination⁹².

Le dialogue social doit être utilisé pour aborder les conséquences des mutations économiques et organisationnelles en termes de prévention des risques professionnels⁹³.

4. Protéger la santé mentale au travail⁹⁴

La problématique de la santé mentale doit faire partie intégrante de la politique de santé du travail. À cette fin, il est souhaitable de construire un véritable « système de précaution » donnant aux salariés et à leurs représentants un réel pouvoir d'intervention.

Il convient par ailleurs de rendre les organisations du travail lisibles, de privilégier les unités à taille humaine, de rétablir des marges de manœuvre pour le salarié et de valoriser les lieux d'échange collectifs.

Le rôle des acteurs dans l'entreprise doit être renforcé. Des modalités adaptées, dont la voie contractuelle constitue la voie privilégiée, doivent être prévues pour les très petites entreprises, en poursuivant la mutualisation des ressources⁹⁵.

La spécificité du travail immatériel devrait enfin être prise en compte par l'Observatoire paritaire du stress et du harcèlement⁹⁶.

⁸⁹ Rapport « *Organisation du travail et nouveaux risques pour la santé des salariés* », rapporté par Mme Elyane Bressol (avril 2004), p. 89.

⁹⁰ Avis Bressol.

⁹¹ Avis « *La prévention en matière de santé* », rapporté par M. Guy Robert (novembre 2003), pp. 38 et 39.

⁹² Avis Bressol.

⁹³ Avis Bressol, pp. 14, 15 et 17.

⁹⁴ Avis Bressol, pp. 23, 24, 25 et 27.

⁹⁵ Avis Bressol, pp. 35 et 36.

⁹⁶ Avis Bouchet, p. 29.

B - METTRE EN PLACE UNE PRISE EN CHARGE COLLECTIVE, QUEL QUE SOIT LEUR ÂGE, DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP⁹⁷

1. Changer le regard porté sur les personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge⁹⁸

Dans les années à venir, notre société devra faire face, du fait de la démographie, des progrès de la médecine et de l'évolution profonde de nos modes de vie, à l'augmentation du nombre et de la durée de vie des personnes touchées par des incapacités et ayant besoin d'une aide. Ces évolutions rendent indispensable d'organiser en faveur des personnes en situation de handicap une prise en charge et un accompagnement par la collectivité⁹⁹.

Le regard porté désormais sur les incapacités en termes de compensation, principe reconnu par la loi du 17 janvier 2002 de modernisation sociale, se situe dans le cadre des principes affirmés sur le plan international, axés sur la non-discrimination et l'égalité des chances¹⁰⁰. L'existence de seuils déterminés par des limites d'âge pour définir les populations handicapées ou âgées est source d'incohérence et même d'inégalités ; cette situation est par ailleurs contraire aux recommandations du comité des ministres du Conseil de l'Europe¹⁰¹.

2. Mettre en œuvre un ensemble de mesures permettant à ces personnes d'être des citoyens à part entière

Pour le Conseil économique et social, il est essentiel de prendre un ensemble de mesures permettant à chaque personne en situation de handicap, quel que soit son âge et la nature de son incapacité, d'être pleinement intégrée, sans aucune discrimination, à la vie de la société, dans tous ses aspects¹⁰².

Il convient à cette fin d'organiser, en clarifiant les textes, la mise en cohérence des réglementations et des dispositifs assurant leur mise en œuvre¹⁰³ :

- utiliser un outil d'évaluation commun à toutes les personnes en situation de handicap, permettant la participation de chacun à sa propre évaluation ;
- instaurer une évaluation transversale et multidimensionnelle, débouchant sur un contrat d'aide personnalisée ;
- instituer une structure unique permettant de coordonner l'action des différents intervenants, et à laquelle pourront avoir accès toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge.

Une prestation « handicap - incapacité - dépendance » pour tous les âges doit également être créée.

⁹⁷ Avis « *Pour une prise en charge collective, quel que soit leur âge, des personnes en situation de handicap* », rapporté par M. Maurice Bonnet.

⁹⁸ Avis Bonnet, p. 8.

⁹⁹ Avis Bonnet, p. 6.

¹⁰⁰ Avis Bonnet, p. 6 et rapport p. 8.

¹⁰¹ Rapport Bonnet, p. 35.

¹⁰² Avis Bonnet, p. 9.

¹⁰³ Avis Bonnet, p. 10 à 13.

Cette prestation, qui pourrait se substituer à l'Allocation compensatrice de tierce personne (ACTP) et à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), doit reposer sur un droit d'entrée commun, avec des réponses spécifiées par groupes de population¹⁰⁴.

Un nouveau risque « handicap – incapacité – dépendance » dans le cadre de la protection sociale, assurant un financement solidaire, juste et pérenne, ainsi qu'une gestion dans la proximité¹⁰⁵ doit être reconnu.

C - CONTRE L'EXCLUSION : FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS AUX DROITS FONDAMENTAUX PAR DES POLITIQUES DE DROIT COMMUN¹⁰⁶

Notre assemblée rappelle les préconisations qu'elle a formulées pour l'élaboration du Plan national d'action pour l'inclusion sociale (PNAI), présenté par le gouvernement français à la Commission européenne pour 2003-2005, déjà évoqué dans le cadre de la première édition de cette Communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social, préparatoire au Sommet de printemps de mars 2004.

Pour rendre effectif pour tous en France l'accès aux droits fondamentaux, le Conseil économique et social renouvelle son choix de privilégier, pour la lutte contre l'exclusion et la grande pauvreté, la transformation des politiques générales pour qu'elles bénéficient à tous, plutôt que de mettre en place ou de renforcer les politiques catégorielles, ce qui constitue une approche française originale. Il a assorti ses propositions au gouvernement d'engagements des organisations membres du Conseil économique et social – en particulier l'ensemble des partenaires sociaux – à se mobiliser contre l'exclusion à l'échelle des territoires et des bassins d'emploi.

Le Conseil a donné une priorité à la nécessité d'engager un travail sur l'accès aux savoirs et à la culture, leviers d'éradication de l'exclusion dans une société de plus en plus orientée vers l'économie du savoir.

Il a tracé quatre grands axes de préconisations :

- assurer des moyens convenables d'existence en priorité par l'emploi et la formation¹⁰⁷ ;
- garantir des moyens convenables d'existence en l'absence de salaires¹⁰⁸ ;
- donner une priorité au droit au logement¹⁰⁹ ;
- permettre l'accès aux autres droits fondamentaux dans le cadre de politiques sociales renforcées¹¹⁰.

¹⁰⁴ Avis Bonnet, p. 16.

¹⁰⁵ Avis Bonnet, pp. 17, 18 et 20.

¹⁰⁶ Avis « *L'accès de tous aux droits de tous, par la mobilisation de tous* », rapporté par M. Didier Robert (juin 2003).

¹⁰⁷ Avis Didier Robert, pp. 9 et 10.

¹⁰⁸ Avis Didier Robert.

¹⁰⁹ Avis Didier Robert, pp. 17 à 21.

¹¹⁰ Avis Didier Robert, pp. 21, 23 et 25.

Le Conseil économique et social note par ailleurs que le risque existe que le nouveau Revenu minimum d'activité (RMA) n'aboutisse à une nouvelle aggravation de l'insécurité sociale par le développement de micro-emplois de courte durée (20 heures par semaine), rémunérés au niveau du SMIC horaire, sans cotisations ni droits sociaux correspondants. Le volet insertion risque d'être encore plus négligé qu'aujourd'hui si disparaît en 2005 l'obligation pour les départements d'y consacrer au moins 17 % de leur budget. Cela renforce l'exigence d'une meilleure insertion professionnelle des plus fragiles visant à accroître l'emploi productif¹¹¹.

D - DYNAMISER LA POLITIQUE DU LOGEMENT¹¹².

Le logement est devenu un élément essentiel de la protection sociale¹¹³. On constate toutefois aujourd'hui un grippage généralisé des parcours résidentiels, qui prend, pour l'accès au logement social, l'aspect d'une véritable crise¹¹⁴.

1. Apporter des solutions à la crise du logement

Face à cette situation, notre assemblée formule diverses propositions.

Pour rendre effectif le droit au logement¹¹⁵, seraient en droit de s'adresser au service public de l'habitat les personnes pouvant prouver qu'elles ne disposent pas d'un logement répondant à leurs besoins alors qu'elles en ont fait la demande depuis un délai anormalement long, qu'elles ne sont pas en capacité financière de se loger de façon décente sans l'aide de la collectivité et qu'elles résident ou travaillent sur le territoire depuis un certain temps. Le recours amiable devant les commissions du service public de l'habitat serait préalable au recours contentieux auprès du tribunal administratif.

Devrait être mis en place un service public de l'habitat¹¹⁶, lieu de propositions et d'avis, qui rassemblerait au niveau national les données dans un observatoire du logement. Il se déclinerait en échelons locaux, avec un rôle plus opérationnel : recherche de mixité sociale, constitution de réserves foncières, centralisation de l'offre et définition des priorités en matière d'attribution.

La fluidité des parcours résidentiels¹¹⁷ devrait être favorisée : en dégageant une offre foncière suffisante ; en augmentant l'offre de logements à construire (120 000 logements sociaux au minimum à construire par an jusqu'en 2014), en soutenant l'effort de réhabilitation du parc ancien ou inadapté grâce à une augmentation des moyens de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) ; en pérennisant le taux de TVA à 5,5 % pour les travaux de rénovation ; en encourageant l'investissement privé locatif ; en pesant sur la politique des loyers du parc social.

¹¹¹ Avis de conjoncture Billet, p. 16.

¹¹² Avis « *Accès au logement, droits et réalités* », rapporté par Mme Nicole Prud'homme, janvier 2004.

¹¹³ Avis Prud'homme, p. 5.

¹¹⁴ Avis Prud'homme, pp. 9 et 13.

¹¹⁵ Avis Prud'homme, pp. 15.

¹¹⁶ Avis Prud'homme, pp. 18 et 19.

¹¹⁷ Avis Prud'homme, pp. 20 à 26.

Dans son avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* »¹¹⁸, notre assemblée a approuvé le programme de construction de 500 000 logements sociaux sur cinq ans prévu dans le cadre d'une convention entre l'État et l'Union sociale pour l'habitat, tout en rappelant que ce chiffre doit s'entendre hors plan de rénovation urbaine.

Pour lever les freins à la construction de logements, au-delà de la création d'établissements publics fonciers qui mériterait évaluation, le Conseil économique et social aurait souhaité des mesures plus originales et incitatives de fiscalité foncière ou de droits de mutations et successions, voire de dation en paiement.

Concernant la mobilisation du parc privé, si les perspectives de production de 200 000 loyers à loyers maîtrisés et de reconquête de 100 000 logements vacants sont à saluer, le Conseil économique et social a émis des réserves sur les moyens mis en œuvre. L'augmentation des crédits de l'ANAH lui paraît relative dans la mesure où elle ne fait que rattraper le niveau de ses dotations enregistrées en 1998. L'exonération de la contribution sur les revenus locatifs et l'augmentation de la déduction forfaitaire devraient être encadrées et évaluées et les mesures de sécurisation des bailleurs complétées par une Garantie des risques locatifs (GRL).

Sur le renforcement de l'accueil et de l'hébergement d'urgence, le chiffre annoncé de 100 000 places d'ici cinq ans paraît insuffisant au regard de l'afflux des demandeurs d'asile. Pour le Conseil économique et social, il faut procéder à une évaluation des besoins dans le cadre des Plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), lever les freins à la fluidité du parc et surtout rappeler que la cohésion sociale relève de l'État.

2. Améliorer le logement dans l'Outre-mer français¹¹⁹

La question du logement reste très importante Outre-mer, malgré des avancées significatives. Comme en métropole, la mixité résidentielle et l'amélioration de l'accession à la propriété sont nécessaires. La mise en place d'un produit d'accession bénéficiant d'une fiscalité allégée et/ou d'une bonification des taux d'intérêts des prêts reste d'actualité. Le logement est en effet un facteur d'insertion durable.

Les expériences réussies de résorption de l'habitat insalubre montrent la nécessité de prévoir systématiquement la présence d'une « Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale » (MOUS). Les habitants doivent être associés.

La promotion d'un habitat de qualité suppose un effort budgétaire de l'État et la baisse du taux d'effort des ménages concernés par l'allocation logement.

Une politique foncière pluriannuelle doit être engagée en s'appuyant sur les financements européens et, pour les collectivités d'Outre-mer, sur des contrats d'objectifs avec les autorités territoriales.

¹¹⁸ Avis Bastide, Bourdeaux, Brin et Larose, Mme Bourdeaux étant rapporteur du volet consacré au logement.

¹¹⁹ Avis « *Le logement dans l'Outre-mer français* », rapporté par Mme Marie-Claude Tjibaou, juin 2004.

Une ligne budgétaire devrait être dédiée aux logements sociaux dans les contrats de plan État-Régions et les contrats de développement avec les collectivités.

La formation professionnelle des salariés du bâtiment doit être renforcée.

3. Apporter des réponses adaptées à des populations particulières¹²⁰

Il conviendrait de renforcer l'efficacité des aides personnelles au logement, de développer un habitat multi-générationnel, de permettre aux jeunes adultes d'accéder à un logement autonome, de rendre accessibles les logements pour les personnes en situation de handicap et de lutter contre les discriminations dont sont victimes les populations d'origine étrangère.

E - PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES PERSONNES DE TOUTES ORIGINES¹²¹

Le Conseil économique et social s'est prononcé, dans le cadre de son avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* », sur la partie intitulée « Promotion de l'égalité des chances » du texte gouvernemental, dont un des volets porte sur l'égalité des chances entre les personnes de toutes origines.

Notre assemblée a notamment souligné à cet égard que les Programmes régionaux d'insertion des populations immigrées (PRIPI), dont le Plan de cohésion sociale prévoit l'élaboration, doivent s'accompagner des moyens nécessaires à leur réalisation, ainsi que d'une évaluation continue de leurs objectifs et de leurs résultats.

Le Conseil économique et social est par ailleurs favorable au principe du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) prévu dans l'avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale ; il regrette toutefois que ce contrat ne concerne que les nouveaux immigrants.

Une clarification s'avère également nécessaire sur les moyens de la future Agence nationale de l'accueil et des migrations (ANAM) au regard de ceux du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD).

F - CONFORTER LE MODÈLE SOCIAL EUROPÉEN ET FAVORISER SON RAYONNEMENT

La notion de « modèle social européen » apparue dans les conclusions du Sommet de Lisbonne, et qui vise à favoriser, dans un cadre démocratique, l'équilibre entre, d'un côté les dynamiques nécessaires à la création compétitive de richesse, et de l'autre, la cohésion de la société, notamment grâce à des formes originales de solidarité, de redistribution, ainsi que des services d'intérêt général, mériterait d'être mieux connue¹²².

¹²⁰ Avis Prud'homme, pp. 31 à 35.

¹²¹ Avis Bastide, Bourdeaux, Brin et Larose, p. 95 et 98.

¹²² Avis Franck, p. 26.

1. Conforter le modèle social européen dans le cadre de l'élargissement¹²³

Pour maintenir la pleine efficacité du dialogue social européen et assurer la reprise effective de l'acquis communautaire, notre assemblée réaffirme la nécessité d'appuyer les organisations syndicales de salariés et les organisations d'employeurs des pays de l'élargissement par le programme de formation et de conseil.

Il convient par ailleurs de rechercher, quand nécessaire, avec les acteurs locaux, les meilleures voies pour contribuer à l'émergence de partenaires sociaux représentatifs, de prévoir la poursuite des échanges et de l'assistance entre le Comité économique et social européen, les conseils économiques et sociaux nationaux et régionaux, et les institutions correspondantes de ces pays. Les activités de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS) y contribuent également.

2. Consacrer juridiquement l'existence des Services d'intérêt général (SIG)¹²⁴

Le Traité de l'Union reconnaît désormais les Services d'intérêt économique général (SIEG) comme composantes des valeurs communes de l'Union, souligne leur rôle dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale et demande à l'Union et aux États membres de veiller à ce qu'ils puissent accomplir leur mission. Cet article est prolongé par l'article 36 de la Charte des droits fondamentaux, qui reconnaît et respecte l'accès aux services d'intérêt économique général tel que prévu par les législations nationales.

Pour autant persiste un net déséquilibre entre une logique de concurrence et de libéralisation et des objectifs d'intérêt général qui continuent à relever de l'exception, conduisant notamment à une incertitude juridique (quant à la hiérarchie des normes communautaires, à leur interprétation et à leur mise en œuvre) et économique (du fait de l'absence d'un cadre clair permettant d'assurer le financement à long terme des objectifs d'intérêt général).

Aussi, notre assemblée avait-elle préconisé de prendre en compte l'ensemble des « services d'intérêt général », sans distinction entre services « économiques » ou « non économiques », et d'en inscrire les grands principes dans le futur traité de l'Union européenne¹²⁵.

3. Développer les comités d'entreprises européens¹²⁶

Dans la perspective de la révision de la directive relative aux comités d'entreprises européens, les droits d'information et de consultation de ces comités devrait être développé et le droit à l'expertise reconnu. Une réactivation de la création de ces comités doit être recherchée dans notre pays.

¹²³ Avis Pichenot.

¹²⁴ Avis « *L'investissement public en France : bilan et perspectives* », rapporté par M. Charles Demons (novembre 2002), p. 27.

¹²⁵ Avis Demons.

¹²⁶ Avis Pichenot.

4. Renforcer dans le champ social le dialogue avec l'Amérique du Nord et la Fédération de Russie¹²⁷

Sachant que le modèle social européen a contribué à maintenir une hausse de la productivité et des niveaux de vie dans l'ensemble de l'Union européenne, tout en assurant une large répartition de ses effets, et qu'il a facilité l'adaptation au changement, une plus grande sensibilisation de nos interlocuteurs à ses avantages pourrait favoriser une meilleure compréhension entre les deux régions.

Le Conseil économique et social considère dans ces conditions qu'il faudrait, concernant l'Amérique du Nord :

- prévoir une rencontre annuelle entre partenaires sociaux ;
- approfondir les conditions de création de comités de groupe d'entreprises ou de comités d'entreprises régionaux ;
- parfaire la procédure de suivi des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et de la déclaration des principes tripartite de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les entreprises multinationales et la politique sociale¹²⁸ ;
- diffuser des deux côtés de l'Atlantique les expériences d'investissement socialement responsables¹²⁹.

Quelques pays européens ont adopté des législations exigeant de certains fonds de pension qu'ils révèlent comment ils tiennent compte de facteurs sociaux, environnementaux et éthiques dans leurs décisions d'investissement. L'Union européenne, pour sa part, s'est engagée en faveur de la promotion de la notion de responsabilité sociale des entreprises. Elle a lancé, en octobre 2002, un forum visant l'échange d'expériences afin de promouvoir la transparence et la convergence des pratiques et instruments socialement responsables.

Les principes communs au niveau de l'Union européenne devraient servir de base au dialogue et à l'échange d'expériences des deux côtés de l'Atlantique.

- élaborer une approche et une méthode commune permettant d'apprécier les agences de notation sociale et environnementale¹³⁰ ;
- reconnaître au Comité économique et social européen le rôle de représentation de la société civile organisée et instituer une conférence bi-annuelle de la société civile¹³¹.

Afin de favoriser l'émergence et la constitution en Russie d'une société civile capable de jouer le rôle qui doit lui être reconnu, le Conseil économique et social estime nécessaire d'œuvrer dans les directions suivantes :

- organiser un dialogue mieux structuré avec les organisations syndicales russes ;

¹²⁷ Avis Franck, p. 27.

¹²⁸ Avis Franck, p. 26.

¹²⁹ Avis Franck, p. 27.

¹³⁰ Avis Franck, p. 27.

¹³¹ Avis Franck, p. 28.

- inciter les associations européennes à aider leurs homologues russes à se rassembler autour d'objectifs précis, contribuer à la formation de leurs animateurs et à la professionnalisation de leurs collaborateurs, développer des réseaux de jumelages et d'échanges ;
- explorer plus en avant les perspectives de coopération entre le Conseil de l'Europe et la Fédération de Russie, en particulier par une participation plus marquée des ONG russes à certains des programmes de cette institution ;
- faire entrer dans les délégations parties prenantes aux sommets de l'Union européenne - Russie des représentants qualifiés de la société civile européenne et russe ;
- redynamiser, en liaison avec le Comité économique et social européen et l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires, la concertation avec les autorités russes au sujet des conditions de mise en place, à terme, d'un Conseil économique et social réunissant les représentants des différentes composantes de la société civile russe.¹³²

V - UNE STRATÉGIE INTÉGRANT LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

La communication du Bureau du 18 novembre 2003 insistait sur l'optimisation de l'usage des fonds structurels en France et sa réorientation au service du développement durable.

Le Conseil recommande une véritable décentralisation de la gestion des fonds structurels, ainsi qu'une nouvelle politique de solidarité entre territoires au sein de l'hexagone, fondée sur un renforcement de la contractualisation entre l'État et les collectivités locales, et une politique de péréquation financière¹³³.

A - CONFORTER LE RÔLE DE L'AGRICULTURE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans sa communication du 18 novembre 2003, le Bureau du Conseil économique et social préconisait une politique volontariste de développement et de diversification agricole et de développement économique des zones rurales¹³⁴.

L'agriculture contribue à la création de richesses immatérielles : préservation des ressources naturelles (sol, eau, air, biodiversité), entretien des paysages et des territoires. Cette dimension immatérielle, que n'incorpore plus le prix des produits agricoles, impose une rémunération financière contractualisée dont les règles et pratiques sont à inventer¹³⁵.

L'Union européenne, en autorisant la défiscalisation totale des biocarburants, a ouvert aux États membres la possibilité de développer leur agro-

¹³² Avis Bouis, (juillet 2004).

¹³³ Avis « *Les fonds structurels comme outils d'aménagement du territoire* », rapporté par M. Charles Bonissol, juillet 2003 ; avis Vandeweeeghe.

¹³⁴ Avis « *Place et rôle des agriculteurs et attentes de la société* », rapporté par M. Hubert Bouchet, (juillet 2003).

¹³⁵ Avis Bouchet.

industrie ; il est de leur responsabilité de saisir ces opportunités. Or la France est aujourd'hui devancée par ses voisins européens ; ce retard doit être comblé¹³⁶.

Valoriser sur place des agro-ressources insuffisamment exploitées constitue en effet un moyen privilégié de « relocaliser des emplois » directement liés à la présence des « gisements verts » que constitue la biomasse. Les nouvelles valorisations des agro-ressources contribuent à éviter les fractures territoriales en offrant de nouvelles opportunités à des territoires ruraux actuellement délaissés ou menacés de l'être.

Le Conseil économique et social propose un plan stratégique pour le développement des bio-industries.

À court et à moyen terme, celui-ci passe notamment par les mesures suivantes :

- rendre obligatoire, à l'échéance du 31 décembre 2005, l'incorporation minimale de 2 % d'éthanol dans les essences et de 2 % d'ester d'huile végétale dans le gazole ;
- lancer un programme incitatif « méthanisation à la ferme », accompagnant la mise aux normes des installations d'élevage ;
- faire évoluer la réglementation européenne vers l'amélioration de l'environnement et la valorisation des agro-ressources ; la reconnaissance de normes ou de labels certifiés pour les produits bio-industriels est également un levier important à cet égard ;
- développer le concept de bio-raffinerie, permettant la valorisation de tous les constituants des agro-ressources.

Notre assemblée préconise par ailleurs, à plus long terme, de :

- déterminer les grandes priorités et développer des partenariats pour les recherches lourdes en investissements ;
- constituer une banque de données sur les plantes cultivées ou susceptibles de l'être ;
- utiliser les possibilités offertes par les biotechnologies et le génie génétique, en respectant les protocoles qui éliminent tout risque.

B - CONSTRUIRE UNE MONDIALISATION RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Notre assemblée rappelle son attachement à une mondialisation maîtrisée, prenant en compte les aspirations des sociétés civiles et la préoccupation du développement durable parmi les priorités budgétaires, même parmi les périodes de croissance faible¹³⁷.

Amérique du Nord et Europe ont des approches différentes en ce qui concerne la société : d'un côté, un attachement à une conception individualiste de rapports et au libre jeu du marché, tout en sachant préserver lorsque nécessaire leurs intérêts stratégiques ; de l'autre, une volonté de poser des limites aux lois du marché et la reconnaissance d'un rôle régulateur à l'État.

¹³⁶ Avis Pasty, p. 27-32.

¹³⁷ Avis de conjoncture Billet, p. 9.

Pour relever les défis contemporains (dégradation de l'environnement, avenir énergétique, notamment), il est essentiel que les deux ensembles poursuivent leur coopération au service du développement durable.

En matière de préservation de l'environnement, deux grands sujets de divergence subsistent : le protocole de Kyoto et les Organismes génétiquement modifiés (OGM).

Le Conseil économique et social estime qu'il serait illusoire et dangereux de vouloir mettre au point une solution alternative à ce protocole, qui se fixerait des objectifs en retrait. Il est favorable à une reprise de négociations en vue de construire un consensus politique tenant compte de la situation économique des différents États¹³⁸.

Alors que la Russie a exprimé sa volonté d'« *accélérer le mouvement vers la ratification du protocole de Kyoto* », le Conseil économique et social estime qu'il y a une réelle opportunité à saisir pour faire avancer le dossier.

Le Conseil économique et social prend également acte du deuxième plan d'action pour la dimension septentrionale. Il estime que l'ensemble des parties doit désormais s'engager dans des actions résolues et concrètes autour d'objectifs resserrés privilégiant l'élévation du niveau de sécurité écologique et nucléaire de la région.¹³⁹

Sur les OGM, il convient pour notre assemblée de s'en tenir à la position équilibrée adoptée par les institutions européennes, qui estiment devoir entourer de la plus grande précaution l'introduction de plantes transgéniques¹⁴⁰.

¹³⁸ Avis Franck, pp. 23 et 24.

¹³⁹ Avis Bouis.

¹⁴⁰ Avis Franck, pp. 23 et 24.

CONCLUSION

À la veille de la révision à mi-parcours des objectifs et des méthodes de mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, l'Union européenne, si elle vient de prendre une nouvelle dimension, ne représente pas encore l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde. La constitution d'un groupe à haut niveau chargé de donner un nouvel élan à cette stratégie apparaît donc tout à fait opportune.

Le Conseil européen insiste sur la nécessité d'accélérer le rythme des réformes dans les États membres. Notre assemblée note avec satisfaction que la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT a fait référence au « modèle social européen », en disant qu'il « doit être appliqué dans d'autres endroits de la planète, et pas seulement en Europe ». Les évolutions récentes de l'économie mondiale confirment le durcissement de la compétition et les risques sociaux pour l'Union européenne si celle-ci ne parvient pas à s'y adapter. Le rapport de la *Task Force* pour l'emploi soulignait cet enjeu.

De leur côté, les travaux du Conseil économique et social français mettent particulièrement l'accent sur l'investissement immatériel dans la compétence humaine : en étendant la réflexion depuis la formation initiale et la vie scolaire jusqu'à la fin de carrière, le Conseil s'inscrit dans la longue durée. Il met plus immédiatement en relief les conséquences du stress au travail sur la santé des personnes et donc sur la production, ainsi que les incidences du cadre de vie et notamment du logement, sur la cohésion sociale. La question des services d'intérêt général, qu'il a déjà eu l'occasion d'approfondir, est une charnière de cette exigence de cohésion sociale et territoriale.

Les rappels du Conseil européen sur le renforcement de la compétitivité, le respect du Pacte de stabilité et de croissance, la stabilité des prix, la capacité d'adaptation, la souplesse et la sécurisation des formes de travail, les incitations au travail, la mobilité, sont à mettre en regard des conclusions du second rapport conjoint sur l'inclusion qui reconnaît qu'il existe un risque réel et croissant de pauvreté dans plusieurs États membres et précise : les politiques visant « à accroître l'accès des plus vulnérables et des personnes menacées d'exclusion sociale à un logement décent, à des soins de santé de qualité et à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » doivent devenir une priorité.

La tension entre les objectifs des réformes économiques et ceux du développement humain durable est mise en relief. La différence des échelles de temps qui y correspondent est soulignée. Il ne faut pas sous-estimer les ambiguïtés et le risque de divergence - voire de contradiction - entre ces différents objectifs. Ceci explique peut-être le manque d'appropriation par les États de cette stratégie, chacun continuant à chercher indépendamment ses propres solutions.

Précisément, le principal intérêt de la stratégie de Lisbonne réside dans le fait qu'elle s'efforce de joindre dans un même pilotage les dimensions techniques et humaines de « *l'économie de la connaissance* ». Nul doute que cela ne peut se réaliser si le pilier social et le pilier environnemental ne sont pas traités à hiérarchie égale avec le pilier économique.

Compte tenu de l'élargissement de l'Union à dix nouveaux membres, une attention toute particulière doit être portée sur leur capacité à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la prise en compte des objectifs de Lisbonne et à les inclure dans leur politique. Un programme spécifique de l'Union doit, si besoin est, être envisagé à leur bénéfice.

La révision à mi-parcours devrait tout particulièrement être l'occasion de clarifier ces tensions. Il s'agit, pour le Bureau du Conseil économique et social, de maintenir les différents objectifs de Lisbonne en cohérence avec le sens profond d'un processus fondé sur la connaissance, c'est-à-dire sur ce qu'il y a d'immatériel dans l'activité humaine, pour en libérer la force mobilisatrice dans les entreprises, les collectivités territoriales et l'ensemble de la société civile.

Dans cet esprit, le Bureau du Conseil économique et social a chargé la Délégation pour l'Union européenne de préparer une étude sur la situation française au regard des indicateurs qualitatifs et quantitatifs de Lisbonne. La qualité du suivi et notamment des indicateurs, apparaît en effet comme une des clés de la visibilité et de l'efficacité des politiques conduites. Ce travail apportera, au début de l'année 2005, une nouvelle contribution de notre assemblée à l'implication de la société civile dans la réalisation des ambitions affirmées à Lisbonne en mars 2000.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des avis du Conseil économique et social ayant été pris en compte dans cette communication

- L'avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* », rapporté par M. Jean Bastide, rapporteur général, et par Mme Danielle Bourdeaux, MM. Hubert Brin et Christian Larose, rapporteurs, au nom de la Commission *ad hoc* (31 août 2004) ;
- L'étude de synthèse « *Vivre plus longtemps, et vivre mieux, dans une France plus active* », rapportée par MM. Dominique Taddéi, Gérard Alezard, Jean Billet, Michel Gevrey et Bernard Quintreau au nom de la Commission spéciale du Plan (6 juillet 2004) ;
- L'avis « *Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie* », rapporté par M. Lucien Bouis au nom de la section des relations extérieures (6-7 juillet 2004) ;
- L'avis « *La politique spatiale de recherche et de développement industriel* », rapporté par M. Alain Pompidou au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (22-23 juin 2004) ;
- L'avis « *Décentralisation, nouvelle politique contractuelle et avenir des contrats de Plan Etat-Régions* », rapporté par M. Francis Vandeweege au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (22-23 juin 2004) ;
- L'avis « *Le logement dans l'Outre-mer français* », rapporté par Mme Marie-Claude Tjibaou au nom de la section du cadre de vie (8-9 juin 2004) ;
- L'avis « *Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école* », rapporté par Mme Claude Azéma au nom de la section des affaires sociales (8-9 juin 2004) ;
- L'avis « *La conjoncture au premier semestre 2004* », rapporté par M. Pierre Duharcourt au nom de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture (25-26 mai 2004) ;
- L'avis « *Les débouchés non alimentaires des produits agricoles : un enjeu pour la France et l'Union européenne* », rapporté par M. Jean-Claude Pasty au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (11-12 mai 2004) ;
- L'étude « *Les relations économiques et culturelles entre la France et l'Inde* », rapportée par M. Georges Abadie au nom de la section des relations extérieures (22 avril 2004) ;
- L'avis « *Organisation du travail et nouveaux risques pour la santé des salariés* », rapporté par Mme Elyane Bressol au nom de la section du travail (6-7 avril 2004) ;

- L'avis « *Les relations entre l'Union européenne et l'Amérique du Nord* », rapporté par M. Michel Franck au nom de la section des relations extérieures (23-24 mars 2004) ;
- L'avis « *Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ?* », rapporté par M. Jean Billet au nom de la Commission spéciale du Plan (9-10 mars 2004) ;
- L'avis « *La « judiciarisation » de l'économie* », rapporté par M. Jean-Paul Noury au nom de la section des finances (9-10 mars 2004) ;
- L'avis « *Pour une prise en charge collective, quel que soit leur âge, des personnes en situation de handicap* », rapporté par M. Maurice Bonnet au nom de la section des affaires sociales (24-25 février 2004) ;
- L'avis « *L'acte productif dans la société des savoirs et de l'immatériel* », rapporté par M. Hubert Bouchet au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (27-28 janvier 2004) ;
- L'avis « *Accès au logement, droits et réalités* », rapporté par Mme Nicole Prud'homme au nom de la section du cadre de vie (13-14 janvier 2004) ;
- L'avis « *Économie de la connaissance : la recherche publique française et les entreprises* », rapporté par M. François Ailleret au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (16-17 décembre 2003) ;
- L'avis « *La conjoncture au second semestre 2003* », rapporté par M. Jean Billet au nom de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture (16-17 décembre 2003) ;
- L'avis « *La prévention en matière de santé* », rapporté par M. Guy Robert au nom de la section des affaires sociales (25-26 novembre 2003) ;
- L'avis « *Projet de loi de programme pour l'Outre-mer* », rapporté par Mme Marlène Mélisse au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (11-12 février 2003).

Les avis suivants ont déjà été pris en compte dans le cadre de la communication préparatoire au Sommet de printemps de mars 2004 :

- L'avis « *Nouvelles politiques conjoncturelles et dialogue macro-économique en France et en Europe* », rapporté par M. Dominique Taddéi au nom de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture (14-15 octobre 2003) ;
- L'avis « *Les nécessaires évolutions du financement de l'Union européenne* », rapporté par M. Georges de La Loyère au nom de la section des finances (23-24 septembre 2003) ;

- L'avis « *Place et rôle des agriculteurs et attentes de la société* », rapporté par M. Hubert Bouchet au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (8-9 juillet 2003) ;
- L'avis « *La place du travail* », rapporté par M. Bernard Vivier au nom de la section du travail (8-9 juillet 2003) ;
- L'avis « *Les fonds structurels comme outils d'aménagement du territoire* », rapporté par M. Charles Bonissol au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (1-2 juillet 2003) ;
- L'avis de suite sur « *L'accès de tous aux droits de tous, par la mobilisation de tous* », rapporté par M. Didier Robert au nom de la section des affaires sociales (17-18 juin 2003) ;
- L'avis « *L'investissement public en France : bilan et perspectives* », rapporté par M. Charles Demons au nom de la section problèmes économiques généraux et de la conjoncture (12-13 novembre 2002) ;
- L'avis « *Quelles compétences sociales, quels acteurs dans une Union européenne élargie ?* », rapporté par Mme Évelyne Pichenot au nom de la section des relations extérieures (22-23 octobre 2002).

Annexe 2 : Résultats par groupe des scrutins en assemblée plénière des avis pris en compte par cette communication

	J. Bastide ¹⁴¹	D. Taddéi ¹⁴²	L. Bouis ¹⁴³	A. Pompidou ¹⁴⁴	F. Vandeweghe ¹⁴⁵	M.C. Tjibaou ¹⁴⁶
Ensemble	Pour : 151 Contre : 24 Abst. : 1	Pour : 27 Contre : 1	Pour : 184 Abst. : 1	Pour : 169	Pour : 158 Abst. : 11	Pour : 169
Agriculture	Pour : 23	Pour : 4	Pour : 23 Abst. : 1	Pour : 18	Pour : 18	Pour : 20
Artisanat	Pour : 7	Contre : 1	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 8
Associations	Pour : 5	Pour : 1	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 5
CFDT	Pour : 16	Pour : 4	Pour : 17	Pour : 15	Pour : 15	Pour : 16
CFE-CGC	Pour : 6	---	Pour : 7	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 7
CFTC	Pour : 5	Pour : 1	Pour : 6	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 6
CGT	Pour : 13	Pour : 2	Pour : 13	Pour : 14	Pour : 14	Pour : 12
CGT-FO	Pour : 13	Pour : 2	Pour : 15	Pour : 11	Abst. : 11	Pour : 11
Coopération	Pour : 8	Pour : 2	Pour : 9	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 9
Entreprises privées	Contre : 23	---	Pour : 22	Pour : 24	Pour : 24	Pour : 17
Entreprises publiques	Pour : 6	Pour : 2	Pour : 8	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 7
FEHF-EL	Pour : 3 Abst. : 1	---	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4
Mutualité	Pour : 3	Pour : 1	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 4
Outre-mer	Pour : 4	---	Pour : 5	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 6
Personnalités qualifiées	Pour : 23 Contre : 1	Pour : 6	Pour : 23	Pour : 26	Pour : 26	Pour : 22
Professions libérales	Pour : 3	---	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3
UNAF	Pour : 10	Pour : 1	Pour : 10	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 9
UNSA	Pour : 3	Pour : 1	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3

¹⁴¹ Avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* », rapporté par M. Jean Bastide, rapporteur général, Mme Danielle Bourdeaux et MM. Hubert Brin et Christian Larose, rapporteurs, au nom de la Commission *ad hoc* (31 août 2004).

¹⁴² Étude de synthèse « *Vivre plus longtemps, et vivre mieux, dans une France plus active* », rapportée par MM. Dominique Taddéi, Gérard Alezard, Jean Billet, Michel Gevrey et Bernard Quintreau au nom de la Commission spéciale du Plan (6 juillet 2004).

¹⁴³ Avis « *Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie* », rapporté par M. Lucien Bouis au nom de la section des relations extérieures (6-7 juillet 2004).

¹⁴⁴ Avis « *La politique spatiale de recherche et de développement industriel* », rapporté par M. Alain Pompidou au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (22-23 juin 2004).

¹⁴⁵ Avis « *Décentralisation, nouvelle politique contractuelle et avenir des contrats de Plan Etat-Régions* », rapporté par M. Francis Vandeweghe au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (22-23 juin 2004).

¹⁴⁶ Avis « *Le logement dans l'Outre-mer français* », rapporté par Mme Marie-Claude Tjibaou au nom de la section du cadre de vie (8-9 juin 2004).

	C. Azéma ¹⁴⁷	P. Duharcourt ¹⁴⁸	J.C. Pasty ¹⁴⁹	G. Abadie ¹⁵⁰	E. Bressol ¹⁵¹	M. Franck ¹⁵²
Ensemble	Pour : 154 Abst. : 13	Pour : 115 Abst. : 16 Contre : 29	Pour : 156 Abst. : 14	Pour : 16	Pour : 105 Abst. : 28 Contre : 21	Pour : 128 Abst. : 26 Contre : 1
Agriculture	Pour : 20	Pour : 13 Abst. : 6	Pour : 25 Abst. : 2	---	Pour : 2 Abst. : 18	Pour : 14 Abst. : 1 Contre : 1
Artisanat	Pour : 8	Contre : 7	Pour : 9	Pour : 1	Abst. : 7	Pour : 8
Associations	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 4	Pour : 1	Pour : 3	Pour : 5
CFDT	Pour : 16	Pour : 13	Pour : 17	Pour : 2	Pour : 13	Pour : 16
CFE-CGC	Pour : 7	Pour : 5	Pour : 4	---	Pour : 6	Pour : 6
CFTC	Pour : 6	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 1	Pour : 5	Pour : 6
CGT	Pour : 12	Pour : 12	Abst. : 11	Pour : 1	Pour : 14	Abst. : 14
CGT-FO	Abst. : 11	Pour : 13	Pour : 10	Pour : 1	Pour : 13	Pour : 13
Coopération	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 1	Pour : 6 Abst. : 2	Pour : 4 Abst. : 3
Entreprises privées	Pour : 16	Contre : 21	Pour : 21	Pour : 2	Contre : 19	Pour : 20
Entreprises publiques	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 5	---	Pour : 4	Pour : 6
FEHF-EL	Pour : 4	Pour : 2 Abst. : 1	Pour : 4	Pour : 2	Pour : 3	Pour : 4
Mutualité	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 3	---	Pour : 2	Pour : 3
Outre-mer	Pour : 6	---	Pour : 5	---	Pour : 3	Pour : 1
Personnalités qualifiées	Pour : 19 Abst. : 2	Pour : 15 Abst. : 6 Contre : 1	Pour : 23 Abst. : 1	Pour : 3	Pour : 22	Pour : 13 Abst. : 5
Professions libérales	Pour : 3	Abst. : 3	Pour : 1	---	Contre : 2	Pour : 2
UNAF	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 8	Pour : 1	Pour : 7 Abst. : 1	Pour : 7
UNSA	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3	---	Pour : 2	Abst. : 3

¹⁴⁷ Avis « Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école », rapporté par Mme Claude Azéma au nom de la section des affaires sociales (8-9 juin 2004).

¹⁴⁸ Avis « La conjoncture au premier semestre 2004 », rapporté par M. Pierre Duharcourt au nom de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture (25-26 mai 2004).

¹⁴⁹ Avis « Les débouchés non alimentaires des produits agricoles : un enjeu pour la France et l'Union européenne », rapporté par M. Jean-Claude Pasty au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (11-12 mai 2004).

¹⁵⁰ Étude « Les relations économiques et culturelles entre la France et l'Inde », rapportée par M. Georges Abadie au nom de la section des relations extérieures (22 avril 2004).

¹⁵¹ Avis « Organisation du travail et nouveaux risques pour la santé des salariés », rapporté par Mme Elyane Bressol au nom de la section du travail (6-7 avril 2004).

¹⁵² Avis « Les relations entre l'Union européenne et l'Amérique du Nord », rapporté par M. Michel Franck au nom de la section des relations extérieures (23-24 mars 2004).

	J. Billet ¹⁵³	J.P. Noury ¹⁵⁴	M. Bonnet ¹⁵⁵	H. Bouchet ¹⁵⁶	N. Prud'homme ¹⁵⁷	F. Ailleret ¹⁵⁸
Ensemble	Pour : 160 Contre : 1	Pour : 124 Abst. : 36	Pour : 128 Abst. : 33	Pour : 149	Pour : 166 Abst. : 16	Pour : 125 Abst. : 34 Contre : 16
Agriculture	Pour : 18	Pour : 17 Abst. : 1	Pour : 26	Pour : 13	Pour : 26	Pour : 21 Abst. : 1
Artisanat	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 4	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 9
Associations	Pour : 5	Abst. : 5	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 5	Abst. : 5
CFDT	Pour : 14	Pour : 14	Pour : 15	Pour : 16	Pour : 16	Pour : 15
CFE-CGC	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 6	Pour : 7	Pour : 6	Abst. : 6
CFTC	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 6	Pour : 6
CGT	Pour : 12	Abst. : 12	Abst. : 14	Pour : 11	Pour : 13	Contre : 12
CGT-FO	Pour : 12	Pour : 12	Pour : 7	Pour : 14	Pour : 11	Abst. : 12
Coopération	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 8	Pour : 9	Pour : 8	Pour : 7 Abst. : 1
Entreprises privées	Pour : 19	Pour : 19	Pour : 2 Abst. : 18	Pour : 16	Pour : 22	Pour : 20
Entreprises publiques	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 4 Abst. : 1	Pour : 4	Abst. : 6	Pour : 6
FEHF-EL	Pour : 4	Pour : 3 Abst. : 1	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 2 Abst. : 2	Pour : 2 Abst. : 1
Mutualité	Pour : 4	Abst. : 4	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 4	Abst. : 3
Outre-mer	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 2	Pour : 2	Pour : 4	Pour : 4
Personnalités qualifiées	Pour : 23	Pour : 12 Abst. : 10	Pour : 24	Pour : 22	Pour : 23 Abst. : 7	Pour : 22 Abst. : 4 Contre : 3
Professions libérales	Pour : 2	Pour : 2	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3
UNAF	Pour : 8 Contre : 1	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 8	Pour : 8 Abst. : 1	Pour : 10
UNSA	Pour : 3	Abst. : 3	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3	Abst. : 1 Contre : 1

¹⁵³ Avis « Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ? », rapporté par M. Jean Billet au nom de la Commission spéciale du Plan (9-10 mars 2004).

¹⁵⁴ Avis « La « judiciarisation » de l'économie », rapporté par M. Jean-Paul Noury au nom de la section des finances (9-10 mars 2004).

¹⁵⁵ Avis « Pour une prise en charge collective, quel que soit leur âge, des personnes en situation de handicap », rapporté par M. Maurice Bonnet au nom de la section des affaires sociales (24-25 février 2004).

¹⁵⁶ Avis « L'acte productif dans la société des savoirs et de l'immatériel », rapporté par M. Hubert Bouchet au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (27-28 janvier 2004).

¹⁵⁷ Avis « Accès au logement, droits et réalités », rapporté par Mme Nicole Prud'homme au nom de la section du cadre de vie (13-14 janvier 2004).

¹⁵⁸ Avis « Économie de la connaissance : la recherche publique française et les entreprises », rapporté par M. François Ailleret au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (16-17 décembre 2003).

	J. Billet ¹⁵⁹	G. Robert ¹⁶⁰	D. Taddéi ¹⁶¹	G. de La Loyère ¹⁶²	H. Bouchet ¹⁶³	B. Vivier ¹⁶⁴
Ensemble	Pour : 108 Abst. : 43 Contre : 20	Pour : 158	Pour : 137 Abst. : 32 Contre : 3	Pour : 101 Abst. : 58 Contre : 13	Pour : 158 Abst. : 9	Pour : 137 Abst. : 12 Contre : 19
Agriculture	Pour : 4 Abst. : 16	Pour : 17	Pour : 21	Pour : 19 Abst. : 1 Contre : 1	Pour : 18	Pour : 15 Abst. : 4
Artisanat	Abst. : 9	Pour : 7	Abst. : 7	Abst. : 8	Abst. : 7	Pour : 7
Associations	Pour : 5	Pour : 4	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 4	Pour : 4
CFDT	Pour : 15	Pour : 14	Pour : 15	Abst. : 15	Pour : 14	Pour : 14
CFE-CGC	Pour : 6	Pour : 7	Pour : 5	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 6
CFTC	Pour : 6	Pour : 4	Pour : 5	Abst. : 6	Pour : 6	Pour : 6
CGT	Pour : 12	Pour : 11	Pour : 12	Contre : 12	Pour : 13	Pour : 13
CGT-FO	Pour : 14	Pour : 7	Pour : 10	Abst. : 7	Pour : 12	Pour : 12
Coopération	Pour : 6 Abst. : 2	Pour : 5	Pour : 7	Pour : 5 Abst. : 1	Pour : 6	Pour : 6
Entreprises privées	Contre : 20	Pour : 19	Abst. : 18 Contre : 3	Pour : 23	Pour : 17 Abst. : 2	Contre : 19
Entreprises publiques	Abst. : 6	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 7	Pour : 8	Pour : 8
FEHF-EL	Pour : 2 Abst. : 1	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 2 Abst. : 2
Mutualité	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 4	Abst. : 4	Pour : 4	Pour : 4
Outre-mer	Pour : 1	Pour : 5	Pour : 1 Abst. : 1	Pour : 5	Pour : 6	Pour : 6
Personnalités qualifiées	Pour : 22 Abst. : 7	Pour : 29	Pour : 27 Abst. : 6	Pour : 19 Abst. : 12	Pour : 26	Pour : 23 Abst. : 3
Professions libérales	Abst. : 2	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 2	Pour : 3	Abst. : 3
UNAF	Pour : 10	Pour : 10	Pour : 9	Pour : 7 Abst. : 1	Pour : 9	Pour : 9
UNSA	Pour : 2	Pour : 3	Pour : 3	Abst. : 3	Pour : 2	Pour : 2

¹⁵⁹ Avis « *La conjoncture au second semestre 2003* », rapporté par M. Jean Billet au nom de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture (16-17 décembre 2003).

¹⁶⁰ Avis « *La prévention en matière de santé* », rapporté par M. Guy Robert au nom de la section des affaires sociales (25-26 novembre 2003).

¹⁶¹ Avis « *Nouvelles politiques conjoncturelles et dialogue macroéconomique en Europe et en France* » rapporté par M. Dominique Taddéi au nom de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture, (14-15 octobre 2003).

¹⁶² Avis « *Les nécessaires évolution du financement de l'union européenne* », rapporté par M. Georges de La Loyère au nom de la section des finances (23-24 septembre 2003).

¹⁶³ Avis « *Place et rôle des agriculteurs et attentes de la société* », rapporté par M. Hubert Bouchet au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (8-9 juillet 2003).

¹⁶⁴ Avis « *La place du travail* », rapporté par M. Bernard Vivier au nom de la section du travail (8-9 juillet 2003).

	C. Bonissol ¹⁶⁵	D. Robert ¹⁶⁶	M. Mélisse ¹⁶⁷	C. Demons ¹⁶⁸	E. Pichenot ¹⁶⁹
Ensemble	Pour : 162 Abst : 1	Pour : 145 Abst : 7	Pour : 144 Abst. : 6	Pour : 125 Abst. : 31	Pour : 177
Agriculture	Pour : 25	Pour : 18	Pour : 14 Abst. : 5	Pour : 10 Abst. : 8	Pour : 20
Artisanat	Pour : 9	Pour : 8	Pour : 6	Pour : 7	Pour : 8
Associations	Pour : 5	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 5	Pour : 5
CFDT	Pour : 15	Pour : 14	Pour : 11	Pour : 14	Pour : 15
CFE-CGC	Pour : 6	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4
CFTC	Pour : 4	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 1	Pour : 4
CGT	Pour : 9	Pour : 15	Pour : 13	Pour : 15	Pour : 17
CGT-FO	Pour : 12	Pour : 10	Pour : 12	Pour : 11	Pour : 13
Coopération	Pour : 4	Pour : 6	Pour : 5	Pour : 6	Pour : 6
Entreprises privées	Pour : 21	Pour : 19 Abst. : 2	Pour : 20	Abst. : 21	Pour : 23
Entreprises publiques	Pour : 8	Abst. : 5	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 5
FEHF-EL	Pour : 3	Pour : 2	Pour : 2	Pour : 3	Pour : 4
Mutualité	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 4	Pour : 3
Outre-mer	Pour : 1	Pour : 1	Pour : 6	Pour : 1	Pour : 3
Personnalités qualifiées	Pour : 22 Abst. : 1	Pour : 24	Pour : 22 Abst. : 1	Pour : 23 Abst. : 2	Pour : 35
Professions libérales	Pour : 3	Pour : 2	Pour : 2	Pour : 3	Pour : 3
UNAF	Pour : 9	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 10	Pour : 6
UNSA	Pour : 3	Pour : 2	Pour : 2	Pour : 3	Pour : 3

¹⁶⁵ Avis « *Les Fonds structurels comme outils d'aménagement du territoire* » rapporté par M. Charles Bonissol au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (1-2 juillet 2003).

¹⁶⁶ Avis de suite sur « *L'accès de tous aux droits de tous, par la mobilisation de tous* », rapporté par M. Didier Robert au nom de la section des affaires sociales (17-18 juin 2003).

¹⁶⁷ Avis « *Projet de loi de programme pour l'Outre-mer* », rapporté par Mme Marlène Mélisse au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (11-12 février 2003).

¹⁶⁸ Avis « *L'investissement public en France : bilan et perspectives* », rapporté par M. Charles Demons au nom de la section problèmes économiques généraux et de la conjoncture (12-13 novembre 2002).

¹⁶⁹ Avis « *Quelles compétences sociales, quels acteurs dans une Union européenne élargie ?* », rapporté par Mme Évelyne Pichenot au nom de la section des relations extérieures (22-23 octobre 2002).

TABLE DES SIGLES

ACTP	: Allocation compensatrice de tierce personne
AICESIS	: Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires
ANAH	: Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ANAM	: Agence nationale de l'accueil et des migrations
ANPE	: Agence nationale pour l'emploi
ANVAR	: Agence nationale de la valorisation de la recherche
APA	: Allocation personnalisée d'autonomie
API	: Allocation de parent isolé
ASS	: Allocation spécifique de solidarité
BCE	: Banque centrale européenne
BEP	: Brevet d'études professionnelles
CAE	: Contrat unique d'accompagnement dans l'emploi
CAI	: Contrat d'accueil et d'intégration
CAP	: Certificat d'aptitude professionnelle
CEC	: Contrat emploi consolidé
CES	: Contrat emploi solidarité
CESE	: Comité économique et social européen
CFA	: Centre de formation d'apprentis
CILE	: Comité interministériel de lutte contre l'exclusion
CI-RMA	: Contrat d'insertion – Revenu minimum d'activité
CIVIS	: Contrat d'insertion dans la vie sociale
CNES	: Centre national d'études spatiales
CUM	: Contrat unique marchand
DGA	: Délégation générale pour l'armement
EPIC	: Établissement public à caractère industriel et commercial
FASILD	: Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations
FNS	: Fonds national de la science
FRAC	: Fonds régional et aide au conseil
FRT	: Fonds de la recherche et de la technologie
GRL	: Garantie des risques locatifs
MDE	: Maison de l'emploi

MOUS	: Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
OCDE	: Organisation de coopération et de développement économique
OGM	: Organisme génétiquement modifié
OIT	: Organisation internationale du travail
OMC	: Organisation mondiale du commerce
ORD	: Organe de règlement des différends
PCRD	: Programme communautaire de recherche et de développement
PDALPD	: Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
PIB	: Produit intérieur brut
PNAI	: Plan national d'action pour l'inclusion sociale
PRIPI	: Programme régional d'insertion des populations immigrées
REP	: Réseau d'éducation prioritaire
RMA	: Revenu minimum d'activité
RMI	: Revenu minimum d'insertion
SIEG	: Services d'intérêt économique général
SIG	: Services d'intérêt général
ZEP	: Zone d'éducation prioritaire

Cette communication du Bureau rassemble et présente de manière synthétique, dans la perspective du Sommet européen de printemps 2005, les éléments concernant le champ de la stratégie de Lisbonne qui se trouvent dans les avis récents adoptés par le Conseil économique et social.